



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia

Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

Kingdom of Cambodia

Nation Religion King

Royaume du Cambodge

Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង

Trial Chamber

Chambre de première instance

**TRANSCRIPTION - PROCÈS *DUCH*
PUBLIC**

Dossier n° 001/18-07-2007-CETC/CPI

24 août 2009, 9 h 6

Journée d'audience n° 63

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
THOU Mony
YOU Ottara (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Pour les parties civiles :

HONG Kimsuon
KONG Pisey
MOCH Sovannary
TY Srinna
Fabienne TRUSSES-NAPROUS
Alain WERNER
Jessica FINELLE

Pour la Chambre de première instance :

DUCH Phary
SE Kolvuthy
Matteo CRIPPA
Natacha WEXELS-RISER

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

Pour le Bureau des co-procureurs :

SENG Bunkheang
William SMITH
Vincent DE WILDE D'ESTMAEL
PAK Chanlino

Pour l'accusé, KAING GUEK EAV :

KAR Savuth
François ROUX
Marie-Paule CANIZARES
Alexandre PREZANTI

TABLE DES MATIÈRES

LA PARTIE CIVILE : Mme CHUM NEOU

Interrogatoire par Maître Hong Kimsuon	page	21
Interrogatoire par Monsieur le Juge Lavergne	page	28
Interrogatoire par Monsieur De Wilde d’Estmael	page	32
Interrogatoire par Monsieur Seng Bunkheang	page	35
Interrogatoire par Maître Roux.....	page	40

LA PARTIE CIVILE : Mme CHHIN NAVY

Interrogatoire par Monsieur le Président	page	52
Interrogatoire par Maître Kong Pisey.....	page	86
Interrogatoire par Monsieur Seng Bunkheang	page	93

LA PARTIE CIVILE : M. TOUCH MONIN

Interrogatoire par Monsieur le Président	page	96
Interrogatoire par Maître Hong Kimsuon	page	110

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
L'ACCUSÉ	Khmer
Mme CHHIN NAVY (Partie civile)	Khmer
Mme CHUM NEOU (Partie civile)	Khmer
M. DE WILDE D'ESTMAEL	Français
Me HONG KIMSUON	Khmer
Me KAR SAVUTH	Khmer
Me KONG PISEY	Khmer
M. LE JUGE LAVERGNE	Français
M. LE JUGE NIL NONN (Président)	Khmer
Me ROUX	Français
M. SENG BUNKHEANG	Khmer
M. SMITH	Anglais
M. TOUCH MONIN (Partie civile)	Khmer
Me TRUSSES-NAPROUS	Français
Me WERNER	Anglais

1

1 (Début de l'audience: 9 h 6)

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Veuillez vous asseoir. Nous reprenons l'audience.

4 Selon la dernière version du calendrier des auditions de parties
5 civiles, nous allons aujourd'hui continuer la déposition de la
6 partie civile, Madame Chum Neou, car la semaine dernière sa
7 déposition avait été interrompue étant donné un problème
8 technique.

9 Et pour s'assurer que toutes les parties comprennent bien quelle
10 est la nature de ce programme - de notre programme de travail -,
11 étant donné les problèmes survenus pendant les débats jeudi
12 dernier, la Chambre avait annoncé le calendrier... le nouveau
13 calendrier des auditions de parties civiles.

14 [09.09.24]

15 Et puisque le public et les parties n'ont peut-être pas entendu
16 ce qui a été annoncé, la Chambre souhaite une nouvelle fois
17 informer les parties qu'étant donné l'avancement des travaux,
18 étant donné le retrait de la demande de déposition devant le
19 Chambre d'un certain nombre de parties civiles qui a été annoncé
20 ces derniers jours, la Chambre a modifié le calendrier des
21 auditions de parties civiles et le calendrier des audiences pour
22 cette semaine et la semaine prochaine.

23 Aujourd'hui, la Chambre va poursuivre l'audition de Chum Neou et
24 entendra Chhin Navy, Touch Monin et Ros Men.

25 Après l'audition de ces parties civiles et étant donné une

2

1 réunion en interne de la Chambre, l'audition prendra fin mardi
2 matin. La Chambre entendra l'expert CP2/5 et cette audition
3 portera sur la souffrance des parties civiles.

4 Mardi après-midi, la Chambre débutera l'audition des demandes
5 relatives aux parties civiles et des observations de la Défense
6 vis-à-vis des parties civiles et entendra les réponses de ces
7 parties civiles à ces observations. La Chambre entendra les
8 objections et les réponses pendant une période d'environ deux
9 jours.

10 La Chambre, ensuite, interrogera l'accusé sur son caractère et,
11 la semaine suivante, nous entendrons les experts et les témoins
12 sur le thème du caractère de l'accusé.

13 La Chambre se réserve le droit de modifier le calendrier des
14 audiences et tiendra les parties informées, si nécessaire, de ces
15 modifications.

16 [09.11.57]

17 Les co-avocats des groupes des parties civiles seront également
18 informés des modifications supplémentaires apportées au fur et à
19 mesure des débats.

20 Donc, ceci est ici une annonce que la Chambre souhaite faire de
21 nouveau, pour l'information de l'ensemble des parties pour le
22 programme des audiences de cette semaine.

23 Monsieur le Co-Procureur international, vous souhaitez
24 intervenir. Je vous en prie.

25 M. SMITH:

3

1 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour Mesdames et Messieurs.
2 Étant donné la modification et le nouveau programme des
3 auditions, étant donné le fait que nous allons entendre et
4 travailler et traiter le thème du caractère de l'accusé, je pense
5 qu'il faudrait... en tout cas vis-à-vis de sa personnalité,
6 vis-à-vis de son rôle à S-21, nous demandons qu'étant donné le
7 calendrier des audiences que vous avez prévu, nous souhaiterions
8 qu'il soit réservé, si possible, une heure - voire, dans l'idéal,
9 une heure et demie -, aux co-procureurs pour poser des questions
10 à l'accusé sur son caractère. Peut-être faudra-t-il également
11 réserver une heure aux co-avocats des parties civiles pour
12 traiter ce point.

13 [09.13.39]

14 Le 29 avril cette année, nous avons communiqué à la Chambre un
15 point sur le conflit armé. Comme vous le savez, à l'époque le...
16 c'était... une indication a été communiquée sur les documents
17 versés au dossier sur le thème du conflit armé.

18 Nous demandons donc qu'un délai nous soit accordé, que ce soit
19 cette semaine ou bien la semaine prochaine, et l'objet est que,
20 suite à la demande portant sur le résumé, la présentation d'une
21 synthèse des co-procureurs sur le conflit armé émise au cours des
22 débats, la Chambre souhaiterait... les co-procureurs
23 souhaiteraient que leur soit accordée une heure - voire une heure
24 et demie -, de manière à pouvoir synthétiser les documents
25 portant sur le conflit armé ainsi que des documents portant...

4

1 que d'autres pièces.

2 Mais, en tout cas, il serait souhaitable que les co-procureurs
3 puissent avoir le loisir de présenter devant la Chambre une
4 synthèse des documents, comme il leur avait été demandé de le
5 faire par les parties, portant en particulier sur le conflit
6 armé.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Maître Hong Kimsuon, vous souhaitez intervenir?

9 Me HONG KIMSUON:

10 Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Juges, je vous
11 remercie de me donner la parole.

12 [09.15.19]

13 Tout d'abord, et pour démarrer, je souhaiterais informer la
14 Chambre de l'absence de ma consœur Maître Studzinsky, qui vient
15 d'être hospitalisée et qui ne pourra être présente en audience.
16 Ros Men, la partie civile ne souhaite pas renoncer à son droit de
17 participer et de comparaître devant la Chambre. Cependant, elle
18 est malade, elle est souffrante.

19 Touch Monin, bien que nous n'allons pas démarrer avec son
20 audition... mais nous souhaitons vous informer que nous avons
21 obtenu, le 22 août, des documents concernant cette partie.
22 C'était ici pendant le weekend, par conséquent le document n'a
23 pas pu être communiqué pendant cette période. Et le musée du
24 génocide nous a également confirmé que le document est
25 authentique.

5

1 Avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais que
2 Madame Chhin Navy puisse comparaître après Madame Chum Neou, de
3 manière à ce qu'elle puisse prendre un déjeuner avant midi, et
4 être entendue après cette partie civile.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Maître Werner, vous souhaitez prendre la parole?

7 Me WERNER:

8 Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Juges, juste un
9 mot pour vous dire que, hier, nous sommes allés rendre visite à
10 Maître Studzinsky à l'hôpital et il apparaît qu'elle ne pourra
11 être présente, elle ne pourra participer aux débats pendant un
12 certain temps.

13 [09.17.42]

14 Nous faisons de notre mieux pour nous assurer de pouvoir l'aider.
15 Nous avons pu avoir un long entretien, de manière à nous
16 permettre de pouvoir prendre le relais suite à son
17 hospitalisation.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Je souhaite donner à présent la parole à la co-avocate du groupe
20 des parties civiles numéro 3. Je vous en prie Madame.

21 Me TRUSSES-NAPROUS:

22 Je vous remercie, Monsieur le Président. Bien entendu je
23 m'associe avec ce que viennent de dire mes confrères.

24 Par ailleurs, j'aurais une information à donner à la Cour ou une
25 rectification à vous donner à la suite de l'audition de Madame

6

1 Antonya Tioulong, qui est intervenue le 18 août.

2 Le 18 août, en effet, Madame Antonya Tioulong a indiqué dans sa
3 déposition, exactement page 31, ligne 21, qu'elle avait saisi il
4 y a quelques années le tribunal de grande instance de Paris - de
5 juges d'instruction de Paris -, afin de porter plainte contre
6 diverses personnes, dont notamment Duch mais aussi Ieng Sary,
7 Nuon Chea et donc, les autres co-accusés du procès qui
8 comparaitront dans le cadre du procès numéro 2.

9 Dans sa déposition, elle a commis un lapsus, une erreur; elle
10 s'est trompée de nom. Elle a indiqué notamment le nom de Chea
11 Sim, qui n'est absolument pas dans ce dossier, qui n'a jamais été
12 impliqué. Et bien entendu, il s'agissait d'un lapsus et elle en
13 a... elle ne s'est pas elle-même aperçue qu'elle avait commis ce
14 lapsus. Ce n'est que lorsqu'elle a lu un article de presse
15 qu'elle s'est aperçue qu'elle avait donné ce nom.

16 [09.20.07]

17 Elle m'a demandé de vérifier sur le draft d'audience, ce que j'ai
18 fait, en effet elle a bien indiqué ce nom. C'était absolument une
19 erreur de sa part et elle tient, bien entendu à rectifier et à
20 s'excuser auprès de la Chambre et bien entendu auprès de Monsieur
21 Chea Sim. Il n'a jamais été question de Monsieur Chea Sim, c'est
22 véritablement une erreur et Madame Tioulong en est extrêmement,
23 extrêmement confuse. Elle exprime encore ses regrets auprès de la
24 Chambre et auprès de Monsieur Chea Sim.

25 Bien entendu ce document, notamment la décision statuant sur

7

1 l'incompétence du tribunal de grande instance de Paris avait été
2 remis au dossier sous... il s'agit du document E5/7.2 et la cote
3 ERN 00271925 jusqu'à 00271926. Donc cela, pour qu'il n'y ait
4 aucune confusion possible, Monsieur le Président, sur ce qu'a dit
5 Madame Tioulong.
6 Je vous remercie.
7 M. LE PRÉSIDENT:
8 Je vous remercie, Maître, de ces informations.
9 La Chambre a aussi pris note des remarques des co-procureurs. Et
10 la Chambre va voir à quel moment pourront intervenir les
11 co-procureurs pendant les débats et dans le cadre du programme
12 portant sur le caractère de l'accusé.
13 La Chambre est désolée d'apprendre que Maître Studzinsky a été
14 hospitalisée. La Chambre souhaite adresser ses remerciements aux
15 co-avocats des groupes des parties civiles qui font montre de
16 leur intention de coopérer et de prendre le relais en l'absence
17 de Maître Studzinsky.
18 [09.22.58]
19 S'agissant de l'intervention de Maître Trusses, du groupe numéro
20 3, concernant le lapsus dans le nom de la personne citée en
21 audience, nous prenons note de cette correction. Cependant, il
22 est important aujourd'hui que cet éclaircissement et cet
23 ajustement apparaissent dans le compte rendu d'audience.
24 Par rapport à votre demande, Maître Hong Kimsuon, eh bien, nous
25 faisons droit à votre demande et la Chambre prendra les mesures

8

1 nécessaires.

2 Monsieur le Co-Procureur international, nous remarquons votre
3 présence, je vous en prie.

4 M. SMITH:

5 Je vous remercie, Monsieur le Président, maintenant puisque ce
6 point a été évoqué, nous pourrions y retourner avant la fin de la
7 journée.

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Je demande à l'huissier de bien vouloir appeler la partie civile,
10 Madame Chum Neou à la barre pour qu'elle puisse déposer devant la
11 Chambre.

12 (La partie civile est amenée à la barre)

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Madame Chum Neou, jeudi après-midi de la semaine dernière, la
15 Chambre n'a pas réussi à arriver au bout de votre déposition
16 étant donné des problèmes techniques du système audiovisuel.
17 Aujourd'hui, nous allons poursuivre votre déposition. Madame Chum
18 Neou, je vous en prie. Poursuivez votre déposition, Madame Chum
19 Neou.

20 Mme CHUM NEOU:

21 Je vous remercie, Monsieur le Président.

22 [09.26.38]

23 Madame et Messieurs les Juges, la semaine dernière, je me suis
24 arrêtée au moment où je parlais du décès de mon enfant et au
25 moment où je retournais dans mon unité. Aujourd'hui, j'aimerais

9

1 revenir un petit peu en arrière puisque je n'ai pas couvert... je
2 n'ai pas présenté l'intégralité de mon récit.
3 Lorsque je suis arrivée à Stoeung Chrov, qui faisait partie... à
4 ce moment-là j'ai été logée dans une habitation qui avait été
5 laissée. C'était une habitation qui était occupée pendant la
6 période de l'ancien régime. Il s'agissait là d'un lieu où des
7 détenus étaient... où des personnes étaient détenues. Il y avait
8 un autre logement ici pour le personnel et un autre logement
9 encore pour les enfants, ainsi qu'un logement où se trouvait le
10 personnel soignant.
11 Le premier jour où je suis arrivée à cet endroit-là, je suis
12 restée là pendant un certain temps et l'après-midi, lorsque nous
13 sommes arrivés dans cette maison, eh bien, la maison était
14 verrouillée - verrouillée de l'extérieur. J'ai constaté que
15 j'étais à partir de ce moment-là déjà prisonnière parce qu'on
16 m'avait enfermée dans une pièce, de l'extérieur.
17 Ce n'était pas comme les conditions de vie dans les coopératives.
18 Moi, j'étais enceinte et j'ai donné naissance à mon fils en
19 détention. Nous étions probablement en janvier 1978 et c'est à ce
20 moment-là que j'ai donné naissance à mon bébé. Il n'y avait
21 qu'une sage-femme qui m'a aidée à accoucher.
22 La maison en dur était assez haute et il y avait un sol en...
23 plancher en bois et il y avait cependant beaucoup d'insectes, des
24 insectes qui piquaient pour prendre du sang, pour se nourrir de
25 sang. Il y avait d'autres personnes et ces insectes nous

10

1 gênaient.

2 [09.29.51]

3 Après un certain temps, j'ai été alitée et on m'a donné des
4 substances par injection, par piqûre. Il n'y avait pas
5 suffisamment d'équipements médicaux pour me permettre de donner
6 naissance à mon bébé dans de bonnes conditions. Il y avait...
7 j'avais deux jupes et j'en ai utilisé une pour envelopper mon
8 fils.

9 Pour ce qui est des conditions d'hygiène et du savon, il n'y en
10 avait pas; et pour le bébé, je n'avais qu'un sarong que j'ai
11 déchiré en quatre pour l'emballoter, mais ce n'était quand même
12 pas suffisant. J'avais donc beaucoup de mal pour m'occuper de mon
13 bébé comme il fallait. J'ai utilisé des feuilles de bananier pour
14 l'emballoter et vu le manque des facilités nécessaires, je n'ai
15 pas pu m'occuper comme il fallait de ce bébé.

16 J'ai été autorisée à rester dans mon logement pendant les
17 semaines qui ont suivi et les autres femmes qui étaient là se
18 sont occupées de moi. J'ai alors occupé le rez-de-chaussée parce
19 qu'il était plus facile ainsi de s'occuper de la lessive. Nous
20 étions plus proches à cet endroit-là de la rivière.

21 Comme on manquait de nourriture, quand je faisais la lessive,
22 j'en profitais pour essayer d'attraper du poisson. J'ai réussi à
23 attraper un peu de poisson que j'ai préparé. Avant que mon mari
24 ne disparaisse, j'ai aussi eu un petit peu d'alcool de riz et des
25 herbes qui sont utiles aux accouchées. J'ai ainsi pu boire un

11

1 litre de potion traditionnelle à base d'alcool de riz.

2 Les conditions étaient extrêmement difficiles et ne peuvent être
3 décrites. Il y a eu d'autres choses encore. C'est la première
4 fois aujourd'hui, après 32 ans, que je peux parler de ces choses
5 et chaque fois que je me souviens de ces événements, mes larmes
6 ne peuvent s'empêcher de couler.

7 [09.34.40]

8 Je me souviens d'un autre incident. On nous a donné une boîte de
9 riz; c'était du riz gluant. On m'a dit que les accouchées ne
10 pouvaient pas manger ce riz parce que ce genre de riz les
11 rendrait malades. Moi, j'avais tellement faim que je l'ai quand
12 même mangé.

13 À ce moment-là, j'ai aussi ramassé des champignons. Heureusement,
14 ce n'était pas des champignons vénéneux et je les ai partagés
15 avec l'accoucheuse, le premier jour. Mais le deuxième jour, j'ai
16 mangé des champignons qui, eux, étaient vénéneux et la soignante
17 a aussi été empoisonnée par ces champignons vénéneux. C'est là
18 qu'on m'a fait des piqûres et l'infirmière m'a demandé aussi de
19 lui faire les mêmes piqûres, alors que moi j'avais aucune idée de
20 la façon dont on fait une piqûre. J'ai été obligée de le faire
21 quand même et de lui injecter ce liquide.

22 Nous avons aussi peur que mon bébé ne soit aussi empoisonné à
23 cause de mon lait et, donc, nous avons cherché du sucre pour le
24 nourrir.

25 [09.36.34]

12

1 Nous avons peur que les autres le sache parce que ces
2 champignons nous les avons ramassés en cachette et, si cela
3 s'était su, nous aurions eu des difficultés.
4 Comme j'ai dit à la Chambre, j'ai séjourné dans différents
5 endroits, notamment à Prey Sar. Et à Prey Sar, il y avait une
6 service... une unité - plutôt - où des hommes étaient incarcérés
7 aussi. À Bakou, il y avait deux nouvelles maisons qui ont été
8 construites pour y héberger les prisonniers et ces deux maisons
9 étaient verrouillées de l'extérieur. Pendant mon séjour là-bas,
10 j'ai appris qu'il s'agissait d'un centre de rééducation.
11 Je voudrais vous parler maintenant de la période qui a suivi ma
12 sortie de l'hôpital et qui a correspondu à la mort de mon bébé.
13 Comme mon bébé était mort et qu'ils le savaient, on m'a obligée à
14 travailler comme n'importe qui d'autre. Je me rappelle un
15 incident, après 78, après la grande inondation après la rupture
16 du barrage. Ils étaient à l'étage supérieur de la maison, on nous
17 a dit d'aller loger ailleurs. Et les prisonniers hommes qui
18 étaient détenus là ont fait des trous dans une planche de bois
19 pour que cette planche de bois serve d'entrave. Je l'ai vue d'une
20 certaine distance mais nous-mêmes n'étions pas entravées de cette
21 manière, même si le soir nous étions enfermées dans la pièce où
22 nous étions, pièce qui était verrouillée de l'extérieur. Et pour
23 les hommes, ces entraves étaient retirées le matin.
24 Je me suis demandé à quoi tout cela pouvait bien correspondre
25 jusqu'à ce que j'entende le témoignage de Chin Met. Le soir,

13

1 quand nous allions travailler, je me demandais pourquoi certains
2 groupes finissaient plus tôt. Par ailleurs, les semences... les
3 semailles, plutôt, avaient été faites; je me demandais comment on
4 avait pu labourer aussi vite.
5 [09.39.43]
6 Et ce n'est que quand que j'ai entendu des témoignages ici que
7 j'ai compris que c'était l'unité K17 qui avait fait ce travail.
8 Je n'ai connu l'identité de ce témoin que lorsqu'elle a témoigné
9 ici. Cette femme m'a reconnue mais moi je ne l'ai pas reconnue.
10 À ce moment-là, nous avons dû ramasser de la terre pour colmater
11 le barrage mais ça n'a pas empêché l'eau de couler. Après la
12 rupture du barrage, pendant toute une nuit, il y avait de l'eau
13 partout. C'était comme une mer et nous, les femmes, nous n'avions
14 pas assez de force pour colmater le barrage donc, l'eau a
15 continué à couler jusqu'à ce que le niveau soit étale partout.
16 Les hommes sont venus nous aider ainsi qu'un camion rempli de
17 terre et puis on a utilisé des pompes à eau pour évacuer l'eau.
18 Je me demandais aussi ce qu'on faisait du riz. Du riz, nous en
19 produisions beaucoup; or, nous n'avions jamais assez à manger.
20 Parfois, nous mangions du riz mélangé à du maïs et, à l'époque,
21 j'avais aussi des problèmes d'estomac. Quand je mangeais du riz
22 mélangé à du maïs, j'avais le ventre enflé, gonflé. J'essayais de
23 ne manger que le riz en laissant de côté le maïs.
24 Malgré tous ces problèmes, je n'ai jamais pleuré à l'époque parce
25 que je voulais prouver que j'avais bien été rééduquée et que je

14

1 faisais de mon mieux conformément aux instructions que j'avais
2 reçues. Si j'avais pleuré comme je le fais aujourd'hui, je
3 n'aurais sans doute pas survécu.
4 [09.42.34]
5 Je suis restée détenue beaucoup plus longtemps que les autres
6 femmes et je me demandais aussi pourquoi j'étais détenue aussi
7 longtemps: est-ce que c'est parce que j'étais plus âgée que les
8 autres? Encore aujourd'hui, je ne sais pas la réponse à cette
9 question. Je ne sais pas pourquoi on ne m'a pas emmenée pour être
10 exécutée.
11 Quand j'étais à Stoeung Chrov, avec les autres, les autres
12 détenues étaient, en général, emmenées après une dizaine de jours
13 et remplacées par de nouveaux venus. Et à Bakou, la rotation
14 était un peu moins fréquente mais je voyais des camions qui
15 emmenaient les jeunes près des maisons le long de la rivière. Ils
16 étaient séparés du groupe des femmes.
17 À Bakou, il y avait moins d'arrivées et de départs de femmes.
18 J'ai vu des étudiants, des intellectuels, transportés du côté de
19 la maison de Lon Nol ou ses frères et sœurs. Je demandais qui
20 c'était et on m'a dit que c'était des gens qui étaient rentrés de
21 l'étranger, des étudiants ou des intellectuels qui portaient
22 encore leurs beaux vêtements. Et là, j'ai un peu parlé, j'ai
23 demandé s'ils étaient allés à Okveh. On m'a dit: "Regarde sur une
24 carte." Mais ce n'est qu'après 79 que j'ai recherché le village
25 de Okveh et ce n'est qu'à l'occasion des audiences ici que j'ai

15

1 appris où se trouvait effectivement... j'ai compris que aller à
2 Okveh voulait dire être emmené pour être exécuté.
3 Je suis donc restée à Bakou jusqu'en 78. Jusqu'en décembre, à peu
4 près, j'ai participé aux travaux des rizières, puis en décembre
5 nous sommes allés à un barrage et d'autres membres d'autres
6 unités étaient aussi à ce barrage, mais nous étions dans des
7 groupes différents. Il y avait un haut-parleur qui jouait des
8 chansons révolutionnaires et de la propagande. Là, je suis restée
9 une semaine et je me suis épuisée à charrier de la terre pour la
10 construction du barrage.
11 Quand je me suis trouvée à bout de force, on m'a dit de creuser
12 le sol et, comme j'avais une main handicapée, on m'a plutôt fait
13 fouler la terre pour l'égaliser.
14 [09.46.23]
15 Autre incident dont je me souviens, j'ai une fois prétendu être
16 malade pour un peu économiser mes forces et, pendant que je
17 marchais, j'ai fait semblant de tomber et de vomir et là, on m'a
18 laissé du temps de repos et un peu plus de bouillie.
19 Je me souviens de beaucoup de choses. Malgré les années qui se
20 sont écoulées, je me souviens de tous ces incidents et quand je
21 les raconte, cela suscite beaucoup d'émotion et je ne suis pas
22 toujours très cohérente parce que je ne raconte pas
23 nécessairement tout cela dans l'ordre.
24 Un autre incident encore, je participais au repiquage et quand
25 nous faisons ce travail, il fallait respecter le quota, sinon on

16

1 n'était pas autorisé à se reposer. Il fallait que les pousses
2 soient propres et, pour remplir le quota, nous travaillions un
3 petit groupe. Un membre de l'équipe arrachait les pousses;
4 l'autre nettoyait la pousse et une troisième personne dans
5 l'équipe les empilait. Nous nous lavions aussi dans le ruisseau
6 en profitant de ce que nous lavions les pousses. Nous n'avions
7 qu'un jeu de vêtements de rechange, donc on changeait tous les
8 jours.

9 Pendant ces deux années, on nous a donné deux sarongs et deux
10 pantalons. Moi j'ai utilisé un sarong pour mon bébé.

11 Je voudrais maintenant vous parler de ce qui s'est passé le 6
12 janvier 79, parce que rien d'autre ne me revient en mémoire pour
13 l'instant. Le 6 janvier 79, donc, on ne nous a pas fait
14 travailler dans la rizière, mais nous ne savions rien. Nous ne
15 savions pas ce qui était en train de se passer à Phnom Penh. Nous
16 nous demandions pourquoi on ne nous avait pas fait travailler ce
17 jour-là et pourquoi on nous avait dit d'être prêts à partir
18 ailleurs. Nous n'avons donc pas bougé durant cette journée, mais
19 le soir, tout le monde a été rassemblé. J'ai fait mon balluchon
20 et j'ai attendu en haut du barrage.

21 Vers 7 h 30 ou 8 heures on nous a dit de nous mettre en route. Il
22 faisait déjà nuit et nous ne savions pas la direction que nous
23 prenions. Cela aussi, ça fait très longtemps. C'est un endroit
24 que je ne connaissais pas très bien.

25 [09.50.18]

17

1 Je crois que c'est à ce moment-là que j'ai... je crois qu'à ce
2 moment-là, j'ai su le nom du village que nous avons traversé,
3 mais cela fait trop longtemps; je ne me souviens plus. Je crois
4 que nous "sommes passés" aussi la ferme de pastèques. Nous avons
5 mangé là des pastèques. Je ne sais pas à quelle unité appartenait
6 cette installation.

7 Je me souviens qu'un jour, peu de temps après le 7 janvier 79, à
8 un endroit qui se trouve près de Kampong Chhnang et Amleang, à
9 Tralach, avant que les combats éclatent à Amleang, j'ai rencontré
10 Duch, l'accusé. Mon chef d'unité, en effet, a rapporté que
11 j'avais essayé de fuir. C'est vrai; j'avais essayé de fuir, mais
12 je n'avais pas pu le faire à cause des précautions qu'ils avaient
13 prises. J'ai donc vu Duch dans une maison de bambou. C'était une
14 maison qui avait été construite depuis peu. Celui qui m'a emmené
15 là était à cheval et me connaissait très bien, mais je ne me
16 souviens pas de son nom. Il m'a demandé comment se fait-il que je
17 me trouvais là et il a dit qu'il ne pouvait pas oublier ce que
18 j'avais fait pour lui, mais moi je ne me souvenais pas de ce que
19 j'avais pu faire de bien pour lui. Il m'a alors dit que je
20 l'avais aidé en lui donnant à manger alors qu'il était sur le
21 front. Il m'a dit de monter sur le cheval avec lui, mais j'ai
22 refusé. Donc, j'ai marché à ses côtés alors que lui était à
23 cheval et qu'il m'emmenait rencontrer Duch dans la forêt.

24 [09.52.46]

25 C'était à l'entrée de la forêt que je l'ai rencontré. Ce jour-là

18

1 je n'avais pas peur. Je l'ai salué et je l'ai appelé "Bong". Il
2 était assis sur un banc de bambou, les jambes croisées. Il a
3 sorti son pistolet de son étui et il a pointé le pistolet sur ma
4 tempe mais moi, j'étais sûre que le pistolet n'était pas
5 déverrouillé et j'étais décidée à me battre éventuellement pour
6 me débarrasser de ce pistolet. Je n'avais pas peur et j'ai
7 répondu aux questions de Duch avec confiance.
8 Il ne m'a pas demandé mon nom. Il m'a demandé combien de jours
9 j'étais restée là et j'ai répondu que j'y étais là depuis 77. Il
10 a paru surpris et m'a demandé comment se faisait-il que
11 j'avais... j'étais restée là aussi longtemps et si je savais
12 quelque chose. Je lui ai dit: "Non, je ne sais rien." Il m'a dit:
13 "C'est bien d'être restée là aussi longtemps et d'être encore en
14 bonne forme après cela."
15 Nous avons un peu parlé et puis, plus tard, des combats ont
16 commencé. Nous avons donc dû fuir, mais j'étais encore à ce
17 moment-là avec l'unité.
18 Je ne connaissais pas la femme de Duch mais quelqu'un m'a dit qui
19 elle était, quand je l'ai vu elle était en train de porter un
20 bébé. Et pendant notre fuite nous avons vu plusieurs soldats et
21 plusieurs autres personnes, dont quelqu'un qui portait un
22 parapluie pour protéger la femme de Duch du soleil et un autre
23 qui portait ses affaires. Cela, je le voyais depuis une distance
24 d'une vingtaine de mètres. Et je me suis dit: "Ah, c'est parce
25 que Duch est le chef et donc, on s'occupe de la femme du chef."

19

1 Mais j'étais pas jalouse.
2 Plusieurs fois j'ai essayé de m'enfuir mais j'ai chaque fois
3 échoué parce qu'on nous surveillait. C'était des gens à cheval
4 qui nous surveillaient et si nous quitions l'équipe nous
5 essayions des coups de fouet.
6 Le jour où les combats ont éclaté à Amleang, je ne me suis pas
7 enfuie vers Amleang, mais je me suis enfuie dans la forêt, du
8 coté de la chaine Pis. J'étais pas très sûre de pouvoir
9 m'orienter. J'étais plutôt perdue et je me souviens seulement du
10 village Jarey, par exemple, mais je ne me souviens pas de tous
11 les détails.
12 [09.57.23]
13 Et si j'ai oublié c'est en partie parce que j'ai voulu oublié ces
14 événements après 79. Mais avec le procès, tous ces événements me
15 sont revenus en mémoire.
16 Pendant ce temps que j'ai passé dans la forêt j'ai vu beaucoup de
17 granges à riz et le riz était déplacé de grange en grange; cela,
18 sous la coordination de messagers, qui étaient très efficaces.
19 Mais plus nous étions dans la forêt, plus les communications avec
20 les messagers se faisaient isolées. Et finalement, je me suis
21 retrouvée très seule. Personne ne semblait me reconnaître et j'ai
22 pu à ce moment-là circuler librement.
23 Pendant quatre mois, je n'ai pas eu de riz à manger, je n'ai
24 mangé que des feuilles d'arbres, des pousses, des fruits
25 sauvages. À la fin de décembre 79, au début janvier 80, au moment

20

1 de la récolte du riz, je suis rentrée chez moi. Mais la première
2 fois que nous avons mangé à nouveau du riz, notre santé était en
3 train de se dégrader.

4 Lorsque je suis arrivée chez moi, j'étais choquée, j'étais
5 bouleversée autant que si j'avais été au combat parce que j'ai
6 réalisé à ce moment-là qu'il n'y avait plus qu'une personne, que
7 les autres avaient perdus la vie. J'ai eu le cœur brisé lorsque
8 j'ai appris que mes proches, les membres de ma fratrie ont trouvé
9 la mort; moi j'étais la personne de la famille qui a survécu.

10 En 1980, pendant toute l'année 80, je n'ai pas réussi à faire
11 quoi que ce soit, je n'arrivais pas à trouver la concentration.
12 Et, grâce à mon voisin qui m'a aidée, qui m'a remontée, qui m'a
13 dit qu'il fallait que je m'accroche, que j'essaie de laisser le
14 passé derrière moi, j'ai réussi à aller de l'avant.

15 [10.00.55]

16 Lorsque je me suis rendue à S-21, j'ai oublié d'emmenner avec moi...
17 d'emporter avec moi mon journal. Un journal que je tenais et dans
18 ce journal je décrivais dans le détail les points dont on avait
19 parlé pendant les réunions. Mais, si j'avais apporté avec moi ce
20 journal, eh bien, j'aurais été... c'est un journal dans lequel je
21 consignais la teneur des réunions du Parti. Et bien, si j'avais
22 apporté ce journal-là, j'aurais été écrasée.

23 Monsieur le Président, c'est tout ce que j'avais à dire.

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 La Chambre souhaite donner la parole au co-avocat de la partie

21

1 civile, de manière à ce qu'il puisse poser des questions à la
2 partie civile, si les questions posées permettent de contribuer à
3 la manifestation de la vérité.

4 INTERROGATOIRE

5 PAR Me HONG KIMSUON:

6 Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole.

7 Bonjour Madame Chum Neou, je vais vous poser quelques questions
8 portant sur les événements que vous avez vécus et que vous avez
9 présentés devant la Chambre. Il s'agit là de questions
10 d'éclaircissements.

11 Q. Lorsque qu'Angkar vous a envoyée travailler à Phnom Penh...
12 l'Angkar, l'organisation khmère rouge, c'est à ça que je fais
13 référence ici.

14 [10.03.07]

15 Vous avez dit qu'après le 17 avril 1975, on vous a envoyée à
16 Phnom Penh et c'est l'Angkar qui vous a envoyée à Phnom Penh pour
17 que vous travailliez dans la section logistique. Qui était le
18 responsable de cette section et à quoi correspondait cette
19 section logistique?

20 Mme CHUM NEOU:

21 R. Je vous remercie. Après le 17 avril 1975, quand l'Angkar m'a
22 affectée à la section logistique désignée sous le nom "unité
23 S-80", cette unité était responsable de la gestion et du stockage
24 des munitions ainsi que de toutes sortes d'armes utilisées à
25 travers le pays.

22

1 Q. Je vous remercie. Donc, quel était votre rôle dans cette unité
2 ou dans cette section comme vous avez dit?

3 R. Il y avait à l'époque un petit peloton qu'on avait affecté à
4 la... au contrôle de cette section. Moi, je faisais partie des
5 forces militaires féminines, nous étions postées dans l'est et on
6 nous avait affectées à cette section S-80. Un peloton a été
7 affecté à cette section et un autre peloton a été affecté à
8 d'autres... une autre unité pour... qui servait à réparer des
9 armes.

10 Moi j'étais affectée à la garde de l'entrepôt. Il s'agissait là
11 d'un entrepôt nouvellement construit, mais la plus grande partie
12 de l'entrepôt était constituée d'anciens bâtiments qui étaient
13 reconvertis en entrepôt, et les armes étaient ramenées et
14 gardées. Ces armes venaient de différents endroits du pays et
15 elles étaient amenées de ces différents endroits et stockées dans
16 de tels entrepôts et les munitions étaient également rassemblées
17 de la même manière, puis distribuées selon les besoins.

18 On m'a affectée à la garde de l'entrepôt.

19 [10.06.18]

20 Q. Je vous remercie.

21 Vous avez dit qu'on vous a affectée à cette activité de
22 rassemblement, de collecte et de distribution des munitions.

23 Est-ce que vous avez eu pour tâche également de livrer, de
24 transporter ces munitions à d'autres unités à Phnom Penh?

25 R. Non.

23

1 Q. À Phnom Penh, connaissiez-vous l'existence du complexe de
2 S-21? En bref, aviez-vous connaissance de l'existence de cet
3 endroit?

4 R. On désignait S-21 lorsque, en fait... on désignait S-21 sous
5 le nom de Tuol Sleng, mais je n'en avais pas connaissance, mais
6 lorsqu'on nous demandait de transporter des munitions à Chamkar
7 Daung, frère Pha était... transportait les munitions à S-21 et il
8 nous avait dit qu'il s'agissait là de S-21, mais on ne savait
9 pas... on n'avait pas connaissance avant cela.

10 Q. Vous avez dit que votre mari avait été arrêté trois jours
11 avant que l'on vous arrête à votre tour. Pouvez-vous parler de
12 votre mari à la Chambre? Quel était son rôle et qui l'a arrêté?
13 Et il a été détenu dans quel endroit?

14 R. J'ai reçu hier des documents concernant mon mari, juste hier.
15 Selon ces documents, avant d'arriver à S-21 il a été envoyé dans
16 un endroit, mais il me semble qu'il y a une incohérence de date.
17 Quant à l'endroit où mon mari a été envoyé en 1977, dans le
18 premier endroit où il a séjourné à l'époque, j'étais
19 hospitalisée. Moi, j'avais des nausées matinales et je savais que
20 mon mari avait été transféré pour qu'il travaille autre part et
21 je savais à l'époque que c'était là quelque chose d'habituel. On
22 transférait des gens pour qu'ils travaillent dans différents
23 endroits.

24 [10.09.51]

25 Cependant, je n'ai pas été... je n'ai pas retrouvé l'unité où

24

1 j'étais précédemment, après être sortie de l'hôpital. Bien qu'on
2 m'avait dit que j'allais être réunie avec mon mari, j'ai été
3 transportée dans un camion et j'ai rencontré mon mari qui
4 travaillait dans une unité de production près de Chbar Ampeou et
5 il travaillait à Wat Kansan... près de Wat Kansan et nous nous
6 étions pas vus pendant un mois et j'ai aperçu un autre camion qui
7 est venu chercher... et qui a emmené mon mari.
8 À ce moment-là, après... le voir partir, il m'a dit à l'oreille...
9 il m'a chuchoté et m'a dit qu'il allait être loin de nous et que
10 nous devions travailler dur, qu'il n'allait pas nous abandonner.
11 Cela sont les derniers mots que nous avons entendus de sa bouche.
12 Il nous a rassurés et il m'a dit de bien prendre soin de moi en
13 prenant des potions traditionnelles.
14 Me HONG KIMSUON:
15 Avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais qu'un
16 document soit affiché. Il s'agit là d'une brève biographie de
17 Madame Chum Neou. C'est un document que nous avons retrouvé à
18 S-21. C'est un document qui est déjà versé au dossier et je vous
19 demande de bien vouloir afficher ce document à l'écran.
20 M. LE PRÉSIDENT:
21 Pouvez-vous nous donner la cote ERN de la version khmère de ce
22 document?
23 [10.11.50]
24 Me HONG KIMSUON:
25 Madame Chum Neou, pouvez-vous donner à la Chambre la cote ERN qui

25

1 figure en haut de la première page de ce document?

2 Monsieur le Président, ce document figure à la cote 002118...
3 00211380.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Je demande à l'unité audiovisuelle de bien vouloir afficher ce
6 document à l'écran.

7 Me HONG KIMSUON:

8 Ce document figure à la cote anglaise 00219729.

9 (Le document est affiché à l'écran)

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Pouvez-vous faire défiler la page de manière à ce que nous
12 puissions consulter l'intégralité de ce document? Veuillez
13 afficher le milieu de la page.

14 Me HONG KIMSUON:

15 Q. Madame Chum Neou, le nom de votre mari dans cette biographie
16 est celui de Nou Moeun, alias Sem.

17 Or, dans le document annexé concernant les prisonniers de sexe
18 masculin à S-21, c'est un document qui figure à la cote ERN
19 00331076 et à la cote 00331803. Dans ces documents, au numéro
20 3210 il s'agit de l'ordre des prisonniers dans ce registre. Nous
21 voyons le nom Nou Samoeun alias Sem apparaître. Il s'agit d'un
22 ancien combattant, un ancien soldat du bureau 62B, nom enregistré
23 le 30 juillet 1977, date d'entrée dans un autre document
24 00331803. Nous retrouvons le nom de Nou Samoeun à nouveau, numéro
25 1827.

26

1 Alors, comment ça se fait que dans la biographie nous avons le
2 nom de la personne de Nou Moeun? Comment est-ce vous pouvez
3 expliquer cette différence ici?

4 Mme CHUM NEOU:

5 R. Nou Samoeun ou Nou Moeun alias Sem, c'était le nom de mon
6 mari. Je pense qu'il s'agit là d'une erreur technique qui a
7 peut-être pu contribuer à l'erreur d'orthographe dans le nom de
8 mon mari. Les co-juges d'instruction m'ont dit... j'ai déjà dit
9 que Nou Samoeun était le nom de mon mari et je savais que Sem
10 était son alias et ça j'en étais certaine.

11 [10.16.17]

12 Il faisait partie de l'état-major et dans la section logistique.
13 La différence s'explique par le fait qu'il était à M-62. Alors,
14 je soupçonne peut-être que je pourrais peut-être demander à
15 l'accusé de m'éclairer sur cette question.

16 Me HONG KIMSUON:

17 Q. J'aimerais vous poser une question finale s'agissant de la
18 biographie de votre mari. Pouvez-vous dire à la Chambre quand
19 cette biographie a été effectuée?

20 Monsieur le Président, pouvez-vous demander à l'unité
21 audiovisuelle de bien vouloir repasser en mode d'affichage normal
22 et retirer ce document de l'écran?

23 Mme CHUM NEOU:

24 R. Le premier jour où nous sommes arrivés à Stoeung Chrov, la
25 biographie a été prise. Elle n'était pas dactylographiée à

27

1 l'époque parce qu'il n'y avait pas de machine à écrire, et je me
2 rappelle qu'il s'agissait au départ d'une biographie qui était
3 manuscrite. Et mon nom a été enregistré dans cette fiche
4 biographique.

5 Me HONG KIMSUON:

6 Monsieur le Président, pouvez-vous demander à l'unité
7 audiovisuelle d'afficher un autre document?

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Je demande à l'huissier d'afficher cette photo par
10 l'intermédiaire du rétroprojecteur.

11 Me HONG KIMSUON:

12 Q. Cette photo est une reproduction de l'original figurant dans
13 la biographie. Nous avons simplement agrandi cette photographie
14 parce que la photo dans le document d'origine est de taille plus
15 petite. Il s'agit là de ma question finale.

16 [10.19.10]

17 S'agit-il de votre photo et qui a écrit votre nom sous cette
18 photo?

19 Mme CHUM NEOU:

20 R. Il s'agit bien de moi sur cette photo prise il y a 30 ans. Je
21 ne sais pas qui a écrit mon nom sous cette photo de moi. Je me
22 rappelle qu'on m'a prise en photo mais je ne me rappelle pas
23 avoir écrit un nom sous cette photo.

24 Me HONG KIMSUON:

25 Je vous remercie, Monsieur le Président.

28

1 Je tiens à vous remercier, Madame Chum Neou. Je n'ai pas d'autres
2 questions.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 La Chambre souhaiterait à présent donner la parole aux
5 co-procureurs de manière à leur permettre de poser des questions,
6 s'ils le souhaitent, à la partie civile.

7 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

8 Merci, Monsieur le Président.

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Un instant. Monsieur le juge Lavergne souhaite intervenir.

11 [10.20.29]

12 INTERROGATOIRE

13 PAR M. LE JUGE LAVERGNE:

14 Oui; merci, Monsieur le Président.

15 J'ai écouté ce matin le témoignage de cette partie civile. Elle a
16 fait état notamment d'une rencontre avec l'accusé. Bien que cette
17 rencontre ne soit pas déroulée dans la période de temps qui
18 concerne les faits pour lesquels nous sommes saisis, il me semble
19 important que, pour connaître la personnalité de l'accusé, nous
20 ayons un peu plus d'information sur ce qui s'est véritablement
21 passé à ce moment-là.

22 Q. Vous avez donc, Madame, fait état d'une rencontre où vous avez
23 été conduite devant l'accusé alors que vous vous étiez enfuie de
24 S-24.

25 Est-ce que c'était la première fois que vous rencontriez

29

1 l'accusé? Et est-ce que vous êtes sûr qu'il s'agissait bien de
2 Duch et est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi?
3 Mme CHUM NEOU:
4 R. Monsieur le Juge, le jour où j'ai rencontré Duch, lorsqu'il a
5 mis son revolver contre ma tempe, c'était bien lui. C'était la
6 troisième fois que je le rencontrais. Je l'avais déjà rencontré à
7 deux reprises lorsque je le voyais marcher le long de la digue,
8 bien que je n'étais pas sûre de savoir si c'était lui lors de ces
9 deux premières rencontres; mais des personnes qui étaient avec
10 moi m'avaient dit qu'il s'agissait bien là de Duch.
11 Je n'ai pas parlé à ces deux occasions directement avec lui et je
12 l'ai vu qui marchait près de moi et je me demandais pourquoi on
13 m'avait demandé de planter... de piquer du riz à côté de la digue
14 dans la rizière et on m'a dit que j'étais... je savais bien
15 piquer le riz.
16 Cependant, piquer du riz à côté de la digue à côté de la rizière,
17 ce n'était pas vraiment très utile parce que je... et on m'a dit
18 que je devais faire attention à ce que je faisais parce que le
19 chef m'observait et on m'a dit que c'était lui le chef de S-21
20 qui était en patrouille et qui faisait un passage de contrôle là
21 où on se trouvait.
22 [10.24.04]
23 Q. Donc, si je comprends bien ce que vous nous dites, vous nous
24 dites que lorsque vous étiez à S-24, à deux occasions vous avez
25 eu la possibilité de voir l'accusé venir contrôler la façon dont

30

1 le travail était effectué dans les rizières. Est-ce que c'est
2 bien cela?

3 R. Oui, c'est exact, Monsieur le Juge.

4 Q. Je voudrais revenir maintenant plus précisément à cette
5 rencontre. Vous avez dit que vous aviez été conduite devant Duch
6 parce que vous aviez essayé de vous échapper.
7 Est-ce qu'on vous a accusée devant lui? Est-ce que vous pouvez
8 nous dire exactement ce qui s'est passé? Est-ce qu'il s'est
9 présenté? Est-ce qu'il a tout de suite sorti son pistolet?
10 Combien de temps ça a duré? Pourquoi ça s'est arrêté?

11 R. Lorsqu'on m'a ramenée devant lui, la personne qui m'a emmenée
12 devant lui me connaissait bien, très bien, et il m'a dit qu'il
13 m'emmenait voir le chef, le directeur de S-21. Il m'a donné
14 son... il m'a décliné son nom. Cette personne me connaissait
15 bien. Moi, je ne le connaissais pas. Je ne connaissais pas bien
16 la personne qui m'a emmenée devant Duch et lorsque j'ai été
17 emmenée devant Duch, moi j'étais très polie. Je l'ai appelé
18 "Bong". Je n'avais pas peur. Je lui ai souris.

19 [10.26.10]

20 Avant qu'il ne me pose des questions, il était prêt à... alors,
21 son pistolet était là. La sécurité était enclenchée et moi j'ai
22 remarqué que la sécurité était enclenchée, donc moi, j'avais pas
23 peur. Il avait dégagé son revolver. Moi, j'ai continué à sourire
24 parce que moi, de toute façon, j'étais de nature souriante et
25 moi, je n'avais pas peur lorsqu'il a dégagé son pistolet. Il m'a

31

1 dit que... et lorsque il a appris... lorsque je lui ai dit que
2 j'étais là depuis 77, il m'a dit, bien, qu'il était surpris que
3 je sois encore là vivante après ces deux années et il m'a demandé
4 qu'est-ce qui s'est passé là et je lui ai dit: "Je n'en ai aucune
5 idée." Il m'a répondu que c'est bien; c'est bien que j'aie réussi
6 à rester là vivante pendant aussi longtemps que cela et que je
7 pouvais rester là pendant encore plus longtemps.

8 Et ensuite, nous avons entendu du bruit... des bruits de combat,
9 des bruits de fusils, des coups de feu, et on n'a pas pu rester
10 là. On était... et on a dû partir.

11 Q. Est-ce que Duch, à un moment ou un autre, en plus du fait de
12 mettre le pistolet sur votre tempe, vous a menacée, vous a dit
13 qu'il allait tirer ou qu'il allait vous tuer?

14 R. Moi je dis la vérité. Je ne m'exprime pas dans un état de
15 colère et je ne... il ne m'a pas menacée lorsqu'il a pointé son
16 pistolet sur moi. Lorsqu'il a appris que j'étais là depuis 77, il
17 m'a dit que c'était bien que je sois toujours en vie après tout
18 ce temps passé là où j'avais été.

19 M. LE JUGE LAVERGNE:

20 Je vous remercie beaucoup, Madame, pour toutes ces précisions.

21 Je n'ai pas d'autres questions à poser au témoin, Monsieur le
22 Président.

23 [10.28.57]

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Je donne la parole aux co-procureurs pour qu'ils puissent, s'ils

32

1 le souhaitent, poser des questions à la partie civile.

2 INTERROGATOIRE

3 PAR M. DE WILDE D'ESTMAEL:

4 Q. Madame Chum Neou, jeudi dernier vous aviez évoqué votre
5 mariage forcé par l'Angkar. Vous avez également dit que vous
6 aviez été arrêtée à la suite de votre mari, probablement parce
7 qu'il était considéré comme un traître.

8 Est-ce que cette situation n'était-elle pas révoltante pour vous,
9 à la fois d'avoir été forcée d'être mariée et après d'être
10 accusée à la suite de votre mari? Est-ce que vous avez essayé de
11 dire à l'Angkar que la situation était particulière? Est-ce que
12 vous vous êtes plainte auprès de l'Angkar à propos de cette
13 arrestation et de votre transfert à S-24 en raison de
14 l'arrestation de votre mari? Merci.

15 Mme CHUM NEOU:

16 R. En 76 l'Angkar a organisé mon mariage alors que je travaillais
17 à la logistique à l'état-major. Mon mari avait demandé à l'Angkar
18 l'autorisation de se marier avec moi. On peut donc dire que, en
19 fait, mon mari a demandé ma main par le truchement de l'Angkar et
20 je n'ai pas été forcée par l'Angkar à me marier.

21 Après, l'Angkar m'a fait venir et m'a demandé ce que je pensais
22 de cette requête de mon mari. À l'époque, ma main n'était pas
23 encore blessée. Ce n'est qu'après que ma main a été blessée, que
24 je suis sortie de l'hôpital, que le mariage a eu lieu. Nous
25 étions au total trois couples. Ça a été très rapide. Le matin, on

33

1 nous a dit que le mariage aurait lieu à 14 heures et moi j'ai été
2 choquée et j'ai demandé à Mot - qui était le chef de l'unité -
3 ainsi qu'à Thim et à Phon pourquoi on nous mariait aussi vite.
4 J'ai demandé si mes parents, ma famille, étaient invités, ceux
5 qui étaient au village, et on m'a répondu non. Donc, je n'ai pas
6 été très heureuse de cette façon de célébrer notre mariage, mais
7 les temps étaient ce qu'ils étaient. L'heure avait été fixée et
8 je ne pouvais pas refuser.

9 [10.32.37]

10 On m'a aussi expliqué que c'était une unité spéciale et que nous
11 ne serions pas autorisés à épouser quelqu'un à l'extérieur de
12 l'unité, que nous devions considérer l'Angkar comme nos parents
13 qui organisaient notre mariage et qu'il fallait donc accepter la
14 proposition qui nous était faite.
15 Pendant le mariage, le jour du mariage, j'étais malheureuse.
16 J'étais très malheureuse qu'aucun de mes proches au village n'ait
17 été prévenu.

18 Q. Je vous remercie.

19 Qui blâmez-vous exactement, Madame Chum Neou, pour la mort de
20 votre bébé, de votre fils, quand vous étiez à S-24?

21 R. Mon bébé est mort à cause de l'échelon supérieur qui n'avait
22 pas de plan concret pour soigner les gens. On m'a enlevé ce bébé
23 alors que je l'allaitais encore et je ne savais pas qu'il
24 risquait une rechute de la rougeole après l'allaitement.
25 Une ou deux heures après l'avoir allaité, il a été pris par la

34

1 diarrhée et le personnel soignant n'a pas réussi à le soigner et
2 donc, il est mort et on l'a enterré. On m'a dit de rester à
3 l'hôpital pour que je me rétablisse, mais comme je n'ai pas
4 l'habitude de rester oisive, j'ai demandé à réintégrer mon unité.
5 Q. Enfin, je crois que vous aviez déclaré précédemment avoir
6 failli être arrêtée à deux reprises, ou plutôt avoir failli être
7 emmenée pour être tuée à deux reprises lorsque vous étiez à S-24.
8 Est-ce que vous pourriez nous raconter cet épisode, s'il vous
9 plait?

10 R. Oui, deux fois on m'a fait monter dans un camion. Une fois,
11 j'ai été appelée alors que j'étais en train de repiquer le riz.
12 On m'a dit de monter dans le camion, puis ensuite, on m'a fait
13 descendre du camion parce qu'on m'a dit qu'il y avait une erreur
14 de nom. Et la fois d'après, on m'a encore une fois fait monter
15 dans un camion, lorsque j'ai été emmené à l'hôpital pour voir mon
16 fils.

17 [10.36.38]

18 Q. Pourriez-vous nous dire Madame, quel était votre état d'esprit
19 lorsqu'on vous a fait monter dans ce camion? Est-ce que vous
20 saviez ce qui vous attendait, en temps que personne emmenée dans
21 ce camion?

22 R. Quand on m'a dit quoi... je pensais que la mort m'attendait.
23 Mais la première fois, j'ai eu de la chance puisqu'il y avait une
24 erreur de nom. Et la deuxième fois, le camion est passé près de
25 chez moi, on m'a dit de prendre mes affaires; et là, j'ai été

35

1 soulagée, et en fait, j'ai été voir mon fils.
2 Quand je suis montée dans le camion, tout le monde était
3 silencieux parce que tout le monde pensait que c'était... qu'on
4 allait m'emmener et qu'on ne me reverrait pas. Mais après la mort
5 de mon fils, j'ai réintégré mon unité et mes camarades dans
6 l'unité ont été très surpris de me revoir. Le bruit courrait déjà
7 dans mon unité que j'étais un agent de la CIA et que c'était pour
8 cela qu'on m'avait emmenée.

9 INTERROGATOIRE

10 PAR M. SENG BUNKHEANG:

11 Q. Bonjour Madame Chum Neou, pouvez-vous nous dire quand l'Angkar
12 vous a confié la garde d'enfants? Et dans quel état étaient ces
13 enfants?

14 Mme CHUM NEOU:

15 R. Oui Monsieur le Co-Procureur, j'ai été affecté à la garde des
16 enfants. Je venais à ce moment-là tout juste d'accoucher et on
17 m'a dit de m'occuper des nourrissons qui étaient encore allaités
18 mais dont la mère travaillait dans les rizières. Nous étions
19 quelque-uns à nous occuper ainsi de ces petits enfants.

20 [10.39.23]

21 Nous avons deux ou trois lits et on a construit une espèce de
22 clôture autour du lit pour que les enfants ne tombent pas du lit.
23 Et pour ceux qui étaient un peu plus âgés et qui pouvaient
24 ramper, là, il fallait que nous soyons plus vigilants. C'est un
25 petit peu comme des petits cochons qui essaient de s'échapper de

36

1 leur enclos.

2 Avec le temps, j'ai vu de moins en moins d'enfants, alors je ne
3 sais pas s'ils sont morts ou bien si on les a envoyé ailleurs
4 avec leurs mères. Une de mes amies, qui avait accouché un mois
5 avant moi, a aussi perdu son enfant une nuit alors que nous
6 dormions l'une à coté de l'autre. Quand son bébé est mort, elle
7 m'a chuchoté que l'enfant était mort et elle a gardé son enfant
8 auprès d'elle, elle l'a étreint jusqu'au matin.

9 Q. Merci. Est-ce que vous savez comment on nourrissait les
10 enfants?

11 R. Les rations servies aux enfants étaient plutôt différentes de
12 celles des enfants qui étaient encore allaités. Pour les enfants
13 qui étaient allaités, la mère les allaitait le matin une fois, et
14 une deuxième fois au retour des rizières, le soir.

15 Pendant la journée, nous préparions une bouillie assez épaisse
16 mélangée avec du sel broyé. Et avec cela, nous nourrissions les
17 bébés.

18 Q. Merci, au sein de la brigade féminine des arrestations avaient
19 lieu; vous-même avez-vous dû monter dans un camion un jour, mais
20 parce qu'il y avait erreur sur la personne on vous a fait
21 redescendre du camion. Est-ce que ces arrestations avaient lieu
22 de jour ou de nuit?

23 [10.42.13]

24 R. Cela se passait en fin d'après-midi, alors que nous étions
25 encore en train d'arracher les pousses dans les rizières.

37

1 Q. Est-ce que vous pouvez vous souvenir de la personne qui a dit
2 qu'il y avait erreur de nom; est-ce que vous saviez qui c'était?

3 R. C'était un homme aveugle d'un œil, un borgne qui était membre
4 de l'équipe médicale. Il a regardé la liste des noms et il m'a
5 dit qu'il s'était trompé dans les noms de famille et donc il m'a
6 laissé repartir.

7 Q. Concernant les arrestations, est-ce que vous vous souvenez de
8 qui donnait les ordres d'arrêter?

9 R. Non, je ne sais pas qui donnait ce genre d'instructions. Et
10 même lorsque j'ai été envoyée quelque part, je ne savais pas qui
11 décidait de mon transfert.

12 Q. Est-ce que vous pouvez vous souvenir du camion qui était
13 utilisé pour les arrestations? Ce camion appartenait à quelle
14 unité, y avait-il un quelconque signe distinctif?

15 R. Les camions qui emmenaient les prisonniers arrêtés, quand je
16 suis allée à Stoeung Chrov avec quelqu'un d'autre, ce n'était pas
17 vraiment un camion, c'était un véhicule de couleur grise et
18 c'était le même véhicule.

19 [10.44.02]

20 Q. Est-ce que ces arrestations étaient fréquentes, là où vous
21 étiez stationnée?

22 R. Oui, j'ai vu souvent des arrestations à Stoeung Chrov, là où
23 je suis arrivée la première fois, au début; mais je ne sais pas
24 comment on transportait les prisonniers. On faisait s'aligner les
25 prisonniers, ils se mettaient en rond puis ils partaient à pied

38

1 sur la route nationale.

2 Il y avait à peu près 10 kilomètres jusqu'à la route nationale à
3 partir de Stoeung Chrov et les véhicules ne pouvaient pas accéder
4 à Stoeung Chrov parce que la voie n'était pas carrossable. Quand
5 des gens étaient emmenés, de nouveaux venus arrivaient et les
6 remplaçaient.

7 Q. Vous avez déjà dit à la Chambre que vous aviez rencontré Duch
8 à deux reprises à Prey Sar. Est-ce que vous vous souvenez de
9 l'année où vous l'avez ainsi vu?

10 R. C'était en 78, après la mort de mon fils. Ce n'était pas à
11 Prey Sar. C'était près de l'endroit où je faisais le repiquage,
12 aux alentours de Bakou. C'était en face de Prey Sar.

13 [10.46.04]

14 Q. Est-ce que vous avez pu observer quelque chose de l'état
15 d'esprit de Duch à l'époque? Est-ce qu'il était joyeux ou est-ce
16 qu'il était plutôt triste?

17 R. Je l'ai vu marcher seul, sans garde du corps. Il portait un
18 chapeau, un Krama autour du cou et il avait un pistolet. Il avait
19 l'air élégant, insouciant et joyeux. Il ne semblait pas partager
20 le fardeau que nous avons là où nous étions et il ne posait
21 aucune question.

22 Q. Quand vous avez revu Duch après la libération du 6 janvier 79,
23 que s'est-il passé? Que s'est-il passé après l'avoir vu, après
24 votre rencontre?

25 R. Après le 6 janvier 79, la situation était chaotique. Les

39

1 soldats avaient été vaincus et avaient de l'eau jusqu'aux
2 narines.

3 Q. Ce que je voudrais savoir c'est si vous avez été maltraitée,
4 battue ou torturée par Duch.

5 R. Non, je n'ai pas été battue ni torturée mais j'ai été
6 maltraitée sur le plan psychologique, pas physiquement.

7 Q. Est-ce que vous étiez au courant du fait qu'on avait liquidé
8 les gens qui étaient avec vous, lorsque vous avez rencontré Duch
9 plus tard?

10 R. Non, je n'en savais rien. Nous avons été envoyés dans la zone
11 de Amleang et là, je n'ai vu personne d'exécuté ou de tué. La
12 situation était chaotique et je me demandais pourquoi on avait
13 encore besoin de nous.

14 [10.49.06]

15 M. SENG BUNKHEANG:

16 Merci, Monsieur le Président. Nous avons épuisé nos questions à
17 la partie civile.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Nous allons maintenant faire une pause de 20 minutes. Nous
20 reprendrons à 11h10.

21 Le temps imparti à la présente partie civile était d'une heure et
22 demie. Ce temps s'est déjà fragmenté en trois périodes. La partie
23 civile est invitée à prendre des rafraîchissements pendant la
24 pause et à revenir ici pour après la suspension de l'audience.

25 (Suspension de l'audience: 10 h 50)

40

1 (Reprise de l'audience: 11 h 16)

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Mesdames et Messieurs, veuillez vous asseoir. Nous reprenons
4 l'audience.

5 Nous allons à présent donner la parole aux conseils de la Défense
6 de manière à leur permettre de poser les questions qu'ils
7 souhaitent à la partie civile.

8 INTERROGATOIRE

9 PAR Me ROUX:

10 Merci, Monsieur le Président.

11 Bonjour Madame; je suis un des avocats de l'accusé et je
12 souhaiterais vous poser quelques questions seulement pour
13 éclairer votre témoignage et éclairer donc la Chambre.

14 Q. J'ai relu le document que vous avez rempli pour vous
15 constituer partie civile devant ce Tribunal. On vous a demandé un
16 certain nombre de renseignements et on vous a demandé
17 d'expliquer, de raconter ce qui s'était passé. Alors, je voudrais
18 juste partir de ce document et vous demander quelques précisions,
19 quelques clarifications.

20 D'abord, vous avez bien indiqué que vous vous êtes engagée
21 volontairement dans la révolution; est-ce que c'est bien exact?

22 Mme CHUM NEOU:

23 R. J'ai rallié les rangs de la révolution khmère rouge à
24 l'époque; c'était en 71 que j'ai rejoint les rangs de la
25 révolution. Et c'est quelque chose que j'ai même précisé au cours

41

1 des débats. J'ai volontairement rejoint les rangs de la
2 révolution parce que j'étais très en colère que nous subissions
3 les capitalistes et les impérialistes américains. Et j'ai rallié
4 les rangs de la révolution pour libérer le pays de ces gens-là.
5 Et j'ai rejoint les rangs de la révolution volontairement.

6 [11.19.35]

7 Q. Et, assez rapidement, vous avez eu des responsabilités.
8 D'abord, vous avez été chef des jeunes filles du village et
9 ensuite, vous dites que vous avez été chef des jeunes filles de
10 la commune de Chyklang; c'est bien cela? Vous avez pris des
11 responsabilités?

12 R. Oui, c'est exact car, pendant la guerre, les jeunes étaient
13 utilisés pour transporter les munitions et pour approvisionner
14 les troupes qui étaient au combat.

15 Q. Et à titre personnel, vous êtes quelqu'un qui prend... qui aime
16 prendre des responsabilités?

17 R. Je n'aimais pas ce travail tant que cela. C'était plutôt
18 compliqué, difficile. Lorsqu'on m'a transférée pour que je
19 travaille dans l'armée, moi, j'étais plus contente que d'être
20 affectée à l'arrière.

21 Q. Et effectivement, vous avez dit dans votre déposition que vous
22 êtes partie au front; c'est bien ça?

23 R. Je suis allée au front en 1973, lorsque j'étais dans l'unité
24 de combattantes féminines à Prey Veng. Et lorsque j'ai été dans
25 l'est, je n'ai pas vraiment été au front parce que je devais

42

1 suivre un entraînement militaire et ce, jusqu'à la chute de Phnom
2 Penh en 1975.

3 Q. Mais, quand vous étiez au front, vous avez donc combattu
4 l'ennemi vietnamien, les armes à la main?

5 [11.22.43]

6 R. Dans mon groupe, nous n'étions pas armées pour combattre
7 l'ennemi. On nous a affectées aux tâches d'approvisionnement en
8 nourriture et en munitions de manière à pouvoir approvisionner
9 les soldats au front. Et on nous a affecté au transport des
10 blessés des lieux de combat jusqu'aux hôpitaux.

11 Q. Dans votre déclaration toujours, vous parlez de personnes qui
12 étaient aussi gradées que vous. Quel était votre grade, en fait,
13 quand... après que vous ayez été à l'entraînement stratégique
14 militaire; quel a été votre grade dans l'armée?

15 R. En fait, j'étais la chef de l'équipe car il n'y avait qu'un
16 peloton. Il y avait un autre chef, mais moi, j'étais chef d'un
17 petit groupe dans cette unité. Dans l'unité de l'est, au cours
18 des entraînements... nous avons été en entraînement pendant six
19 mois jusqu'au jour où... jusqu'au jour de la chute de Phnom Penh
20 et on m'a affectée à un rang plus élevé, c'est-à-dire que
21 j'occupais le rang de chef de compagnie.

22 Q. Et donc, lorsque vous arrivez à Phnom Penh au mois d'avril 75,
23 votre grade est chef de compagnie? C'est bien cela?

24 R. À S-80, je n'étais que chef de l'équipe féminine. Il y avait
25 environ 30 soldates et j'en étais la chef et j'étais chargée du...

43

1 nous étions chargées du transport des munitions mais il ne
2 s'agissait là... pas là d'un rang haut placé.

3 Q. Mais quand vous étiez chef de compagnie alors, c'était pendant
4 l'entraînement?

5 Excusez-moi, je n'ai pas compris. Vous avez dit qu'à un moment
6 vous avez été chef de compagnie. C'était à quel moment?

7 [11.26.45]

8 R. Pourriez-vous répéter votre question, s'il vous plaît?

9 Q. Vous nous avez dit tout à l'heure que, à un moment, vous avez
10 été chef de compagnie. Pourriez-vous juste me préciser à quel
11 moment vous avez été chef de compagnie?

12 R. C'était au moment où nous étions en... à l'entraînement, au
13 bureau S-200.

14 À ce moment-là, il y avait deux bataillons et environ 1000
15 personnes et j'étais en... j'étais responsable de la gestion et de
16 la... des entraînements. Les gens, ils... parmi ces gens-là, il y
17 avait des chefs de bataillons, il y avait des régiments qui
18 étaient... qui suivaient un entraînement et j'étais...

19 Q. Pourriez-vous répétez la fin de votre phrase qui n'a pas été
20 traduite, s'il vous plaît?

21 R. Dans ma réponse, j'expliquais que mon rôle en tant que chef de
22 la compagnie était de... alors que je bénéficiais d'un entraînement
23 militaire au bureau S-200, eh bien, à l'époque, il y avait deux
24 bataillons de femmes à l'entraînement dans ce centre. Nous
25 n'étions pas envoyées au combat mais nous suivions et nous avons

44

1 suivi un entraînement militaire jusqu'à la chute de Phnom Penh en
2 1975.

3 Q. Merci pour cette précision.

4 Une clarification: est-ce que votre... lorsque vous êtes à Phnom
5 Penh, après la chute de Phnom Penh, est-ce que votre unité
6 participe à l'évacuation de Phnom Penh?

7 [11.30.13]

8 R. Je ne sais pas si mon unité a participé à l'évacuation de
9 Phnom Penh et de ses habitants parce que, lors de la chute de
10 Phnom Penh, plusieurs mois se sont écoulés, en 1975, pendant
11 lesquels... où nous n'avons pas été affectées pour nous rendre à
12 Phnom Penh.

13 On est venues que plus tard; on est venues que plus tard pour
14 venir chercher les armes.

15 Q. Merci pour cette précision.

16 Est-ce que je peux dire que vous avez, en tant que soldat,
17 fidèlement servi l'armée?

18 R. En partie, c'est exact; et en partie, ça ne reflète pas la
19 réalité. C'est... de justice.

20 Après que j'ai participé, du début de la guerre jusqu'à la
21 libération, je suis arrivée à ce rang puis je me suis retrouvée
22 dans une telle situation et j'ai subi une telle perte, moi,
23 j'étais furieuse. Je... j'ai senti qu'on... qu'on m'avait dérobée de
24 ma situation. Moi, j'étais là seule à survivre et j'ai... j'ai
25 l'impression que l'on a triché.

45

1 Q. C'est précisément la question que j'allais vous poser: est-ce
2 que vous avez le sentiment d'avoir servi l'Angkar mais que
3 l'Angkar vous a trahie?

4 R. C'est exact.

5 [11.32.49]

6 Q. Une autre question: dans votre déclaration, vous racontez la
7 scène où l'Angkar est venu chercher votre mari et vous dites
8 ceci: "Le 9 août 1977, l'Angkar a convoqué mon mari pour une
9 éducation. J'ai préparé ses affaires et je l'ai accompagné au
10 camion. Mon mari était bien conscient qu'il allait être mis en
11 prison. Pourtant, il ne cherchait pas à s'enfuir car il savait
12 que s'il le faisait, sa femme et son enfant allaient sans doute
13 être tués."

14 Et vous précisez: "À l'époque, j'étais enceinte de plus de quatre
15 mois."

16 Donc, ma question est la suivante: est-ce que vous pensez que si
17 votre mari avait fui, effectivement, vous risquiez vous-même
18 d'être tuée parce que vous étiez sa femme?

19 R. Lorsque j'ai dit que mon mari m'a conseillée et m'a fait des
20 recommandations, il m'a dit qu'il fallait que je prenne soin de
21 moi.

22 Il n'a pas dit grand-chose. Il ne m'a pas donné plus de détails.
23 Peut-être savait-il ce qui allait lui arriver. Il m'a chuchoté
24 qu'il n'allait pas fuir et au moment où on m'a emmenée pour être
25 réunie avec mon mari, j'étais ravie, mais en fait, non, ce n'est

46

1 pas le cas; on ne m'a pas emmenée pour être réunie avec lui.

2 Q. D'après ce que vous nous avez dit ce matin, Madame, vous avez
3 vous-même, pendant cette période, perdu non seulement votre mari
4 mais d'autres membres de votre famille.

5 Quand vous êtes revenue dans votre village, est-ce que les gens
6 vous considèrent toujours comme quelqu'un des Khmers rouges? Et
7 encore aujourd'hui, est-ce qu'on considère que vous étiez Khmer
8 rouge?

9 [11.36.40]

10 R. Ce n'est pas que je ne peux pas répondre cette question, mais
11 j'ai... je ressens un sentiment empreint de douleur et de
12 souffrance à présent. Ma mère était dans une telle rage lorsque
13 je l'ai retrouvée. Elle a dit que c'était à cause de moi que son
14 mari est mort et c'est une grande douleur dont... on m'inflige.
15 L'accusé s'est excusé à plusieurs reprises. Bien évidemment, je
16 ne peux l'accepter. Je me suis inclinée devant ma tante pour lui
17 demander pardon pour la perte de son mari et j'ai... lui était...
18 il y avait un lien de sang entre lui et moi et je ne peux pas...
19 cela n'a pas été accepté. Ici je ne peux accepter les excuses
20 qu'a présentées l'accusé. Un mot d'excuse de l'accusé prononcé
21 devant la Chambre ne suffit pas. Moi, je me suis inclinée et j'ai
22 présenté mes excuses devant ma tante et elle n'a pas accepté mes
23 excuses.
24 Et lorsque j'en ai eu la possibilité, j'ai fait une demande de
25 constitution de partie civile de manière à pouvoir parler au nom

47

1 des membres de ma famille qui ont été victimes du régime de
2 manière à pouvoir prouver que je ne suis pas membre des Khmers
3 rouges et que je suis responsable et que je suis fidèle à la
4 nation et que je me suis sentie trahie par ce groupe.

5 Me ROUX:

6 Je vous remercie, Madame. Je n'ai pas d'autres questions. Je vous
7 remercie.

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Avant que la Chambre offre à l'accusé la possibilité de faire
10 part de ses observations concernant les dépositions de cette
11 partie civile, la Chambre a écouté la déposition de cette partie
12 civile et nous constatons qu'elle souhaite poser un certain
13 nombre de questions à l'accusé.

14 La Chambre souhaiterait demander à la partie civile si elle
15 souhaite poser... si elle souhaite toujours poser des questions à
16 l'accusé.

17 [11.40.06]

18 Mme CHUM NEOU:

19 J'ai un certain nombre de questions à poser et je souhaiterais
20 obtenir des réponses concernant des documents s'agissant de mon
21 mari.

22 Dans ce document, il est fait mention du fait que c'était un
23 soldat à S-62 ou unité logistique au sein de l'état-major. Et je
24 ne comprends pas, parce que mon mari faisait partie de l'unité 80
25 avec moi et je voudrais demander à l'accusé de m'éclairer sur ce

48

1 point, à savoir est-ce que le bureau S-62B était situé près du
2 lieu de production de Chbar Ampeou ou quelque part à Stoeung
3 Chrov? Et je souhaiterais qu'il me confirme cette information -
4 ceci concerne la liste sur laquelle figure le nom de mon mari;
5 c'est le document que je viens juste de recevoir.

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 La Chambre souhaite que vous puissiez répondre à la question
8 posée par la partie civile.

9 L'ACCUSÉ:

10 Monsieur le Président, les documents relatifs à S-21... je ne
11 conteste aucun document qui sont les documents de S-21. La
12 biographie de Chum Neou, je ne la conteste pas et je ne conteste
13 pas le document, tout d'abord, et ensuite je ne conteste pas la
14 présence de cette personne, Monsieur Chum Neou.

15 [11.42.12]

16 Concernant Nou Samoeun alias Sem, combattant de l'unité
17 logistique 62B au sein de l'état-major, il y avait bien un
18 bureau, un centre logistique au sein de l'état-major et je pense
19 que le code 62 était souvent utilisé, était communément utilisé.
20 On entendait parler du bureau 62, mais dans la déposition on a
21 entendu qu'il y avait deux personnes qui géraient le service, à
22 savoir, Phon - que je connaissais bien - et camarade Mot - que je
23 connaissais également -, et camarade Thim.
24 Donc l'unité 62 ou... que ce soit l'unité 62 ou 80, ça n'a pas
25 d'importance puisque je ne conteste pas la chose, à savoir que

49

1 Monsieur Nou Samoeun ou Moeun a été une des victimes de S-21 et y
2 a trouvé la mort.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Je m'adresse à la partie civile. Avez-vous d'autres questions à
5 poser à l'accusé?

6 Mme CHUM NEOU:

7 Je ne pense pas avoir d'autres questions à poser pour l'heure. Je
8 vous remercie de m'avoir donné la possibilité de poser cette
9 question, Monsieur le Président.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 En plus de poser cette question... d'avoir répondu à ces
12 questions, avez-vous des observations à faire s'agissant de la
13 déposition de la partie civile? Je m'adresse ici à l'accusé.
14 Est-ce que vous avez des observations à faire s'agissant de la
15 déposition de la partie civile?

16 [11.44.06]

17 L'ACCUSÉ:

18 Monsieur le Président, je ne conteste pas la souffrance endurée
19 par Madame Chum Neou qui a déposé devant la Chambre et dont le
20 récit a porté sur la période dont... elle a passée jusqu'au 7
21 janvier 1979 au centre S-24.

22 Ensuite, elle s'est enfuie avec moi, ce qui me semble étrange
23 d'après mes souvenirs. Je dirais qu'il y a trois parties. Tout
24 d'abord, Madame Chum Neou m'a vu marcher et m'a vu surveiller ou
25 rendre visite, me rendre sur les lieux où les gens repiquaient -

50

1 les personnes repiquaient le riz. Et, non, je n'ai pas laissé les
2 gens me voir. Moi, je suis allé à Prey Sar sans que les gens me
3 voient à cette occasion-là.

4 Ensuite, elle a dit que j'avais utilisé un revolver et que
5 j'avais placé contre sa tempe... j'avais placé le canon contre sa
6 tempe et je n'ai jamais fait ça avec un revolver et je ne me
7 comportais pas comme ça.

8 Et au village dont on a fait mention, c'était le village de ma
9 femme et j'ai... je suis allé dans une maison et j'y suis resté
10 pendant deux jours et ensuite j'ai regagné les forces, et ensuite
11 j'ai essayé de contre-attaquer ces personnes. Et donc, moi je
12 n'ai pas porté mon attention sur la question des combattantes.

13 [11.46.00]

14 Pour ce qui est des souffrances des personnes de la zone est,
15 ainsi que la souffrance des combattants, eh bien, je ne conteste
16 pas cette souffrance endurée. Voici ma réponse, Monsieur le
17 Président.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Nous arrivons ainsi au terme de la déposition de Madame Chum
20 Neou, partie civile.

21 Madame, vous pouvez maintenant disposer. Vous pouvez reprendre
22 place à l'un des sièges réservés aux parties civiles, ou vous
23 pouvez aller là où vous le souhaitez.

24 L'heure de la pause-déjeuner approche. Nous allons donc lever ici
25 l'audience pour ce matin. Nous recommencerons cet après-midi, à

51

1 13 h 30. Nous entendrons deux parties civiles prévues au
2 calendrier.
3 Je demande aux gardes de sécurité de raccompagner l'accusé au
4 centre de détention et de le ramener ici pour 13 h 30. L'audience
5 est suspendue.
6 (Suspension de l'audience: 11 h 47)
7 (Reprise de l'audience: 13 h 34)
8 M. LE PRÉSIDENT:
9 Veuillez vous asseoir. L'audience est reprise.
10 Cet après-midi nous allons entendre deux parties civiles : Chhin
11 Navy et Touch Monin.
12 Avant d'entendre ces deux parties civiles, la Chambre voudrait
13 revenir sur plusieurs requêtes présentées par les co-procureurs
14 visant à produire aux débats des documents conformément à la
15 règle 87 du Règlement intérieur.
16 À la fin des dépositions des témoins et experts qui seront
17 entendus concernant la personnalité de l'accusé, la Chambre
18 donnera du temps aux parties pour produire aux débats les
19 documents déjà versés au dossier, conformément à la règle 87.3 du
20 Règlement intérieur.
21 Si les parties souhaitent déposer de nouveaux documents en
22 application de la règle 87.4 du Règlement intérieur, il faut
23 qu'elles le fassent le plus rapidement possible.
24 [13.36.45]
25 Voilà pour donc pour ce qui concerne les demandes présentées par

52

1 les co-procureurs concernant les documents à verser aux débats.

2 Nous souhaitons aussi informer les parties de cela. Voilà donc

3 pour l'information des parties.

4 Je demande maintenant à l'huissier de faire entrer... d'amener à la

5 barre la partie civile, Madame Chhin Navy.

6 (La partie civile est amenée à la barre)

7 INTERROGATOIRE

8 PAR M. LE PRÉSIDENT:

9 Q. Bonjour Madame Chhin Navy. Madame, est-ce que votre nom est
10 bien Chhin Navy?

11 Mme CHHIN NAVY:

12 R. Oui, je m'appelle bien Chhin Navy.

13 Q. Quel âge avez-vous?

14 R. J'ai 70 ans.

15 Q. Où êtes-vous née?

16 R. Je suis née à Koh Khel, la commune de Koh Khel, district de
17 Saang, province de Kandal.

18 [13.39.56]

19 Q. Où vivez-vous actuellement?

20 R. J'habite à Phnom Penh.

21 Q. Quel est le nom de votre père?

22 R. Chhin Chap, lors de l'évacuation il avait plus de 90 ans; il
23 est décédé aujourd'hui.

24 Q. Quel est le nom de votre mère?

25 R. Hong Srun; elle est morte il y a longtemps, à l'âge de 40 ans.

53

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Je voudrais maintenant donner la parole à l'avocat des parties
3 civiles, afin qu'il nous présente la partie civile, ainsi que les
4 circonstances pour lesquelles Madame Chhin Navy s'est constituée
5 partie civile.

6 Veuillez aussi nous expliquer les raisons qui expliquent la
7 demande de réparations et en quoi elle se rapporte aux faits qui
8 sont reprochés à Monsieur Kaing Guek Eav, l'accusé - faits qui
9 portent sur la période de 75 à 79.

10 Je demande aussi à l'avocat de présenter les documents à l'appui
11 de la constitution de partie civile et à la demande de
12 réparations pour la partie civile, Madame Chhin Navy.

13 [13.42.13]

14 Me KONG PISEY:

15 Merci, Monsieur le Président.

16 Madame, Messieurs les Juges je suis l'avocat... je suis avocat
17 cambodgien représentant les parties civiles du groupe 2. Je
18 voudrais rapidement vous expliquer qui est Madame Chhin Navy.

19 Madame Chhin Navy a déposé une plainte sous le numéro ERN khmer,
20 00152367; en anglais, 00156825. Elle a présenté sa carte
21 d'identité qui est au dossier sous le numéro ERN 00152374. Le
22 numéro de la carte d'identité est 010154658.

23 Par ailleurs, sous le numéro ERN khmer, 00080640, on trouve une
24 liste de noms de prisonniers exécutés à S-21 et, dans cette
25 liste, figure le nom de son mari. Il travaillait aux Travaux

54

1 publics, il a été arrêté le 22 février 1976. L'on trouve aussi
2 une photo de son mari retrouvé à S-21. Madame Chhin Navy était
3 mariée à Monsieur Tea alias Tek.

4 Voilà donc les informations dont nous disposons et qui sont au
5 dossier concernant la partie civile.

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 Maître, souhaitez-vous que la partie civile fasse une déclaration
8 ou allez-vous poser des questions à la partie civile, auxquelles
9 elle répondra? Comment comptez-vous conduire cette déposition?

10 [13.46.17]

11 Me KONG PISEY:

12 Je demanderais, Monsieur le Président, que nous puissions poser
13 des questions à la partie civile.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Souhaitez-vous que la partie civile fasse le récit de ce qui lui
16 est arrivé ou est-ce que vous allez vous-même poser des questions
17 à la partie civile de sorte qu'elle y réponde, décrivant ainsi ce
18 qui lui est arrivé?

19 Me KONG PISEY:

20 Il a été convenu avec la partie civile qu'elle ferait le récit de
21 ce qui lui est arrivé et qu'ensuite je poserai quelques questions
22 complémentaires, si besoin est.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Madame Chhin Navy, nous allons maintenant vous entendre
25 concernant les faits et les crimes reprochés à l'accusé, Monsieur

55

1 Kaing Guek Eav alias Duch. Veuillez aussi expliquer à la Cour
2 quel est le préjudice matériel et moral que vous avez souffert
3 depuis.

4 Je vous en prie.

5 Mme CHHIN NAVY:

6 Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Juges, je voudrais
7 commencer en m'excusant par avance si j'oublie certaines choses
8 dans ma déclaration. En effet, ma santé est fragile et ma mémoire
9 me fait parfois défaut, et cela est vrai depuis déjà de
10 nombreuses années, au point que parfois je doute de ma santé
11 mentale.

12 [13.49.09]

13 Je crois avoir compris que le président souhaite entendre de ma
14 bouche le récit de ce qui m'est arrivé depuis que j'ai quitté
15 Phnom Penh.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 En fait, il serait bon que vous commenciez votre récit au moment
18 où vous avez quitté votre maison à l'évacuation et que vous
19 montriez bien quel est le lien entre le récit de votre vie et ce
20 qui s'est passé à S-21, notamment concernant votre mari.

21 Je vous rappelle aussi, Madame Chhin Navy, qu'il convient que
22 vous attendiez que la lumière rouge s'allume sur le micro avant
23 que vous ne parliez.

24 Mme CHHIN NAVY:

25 Monsieur le Président, Madame, Messieurs les juges, je m'appelle

56

1 Chhin Navy. Depuis l'enfance, j'habite à Phnom Penh car, quand
2 j'ai passé les examens à l'école de médecine, je suis venue à
3 Phnom Penh à l'école d'État. Il y avait des milliers de candidats
4 qui se sont présentés et seulement une centaine qui ont réussi
5 l'examen.
6 J'ai travaillé ensuite à l'hôpital Preah Ket Mealea. Un jour, un
7 beau-frère a eu l'appendicite. Il fallait l'opérer. Il a été
8 soigné à l'hôpital où je travaillais. Il a apprécié la façon dont
9 je me suis occupée de lui et il a proposé de m'épouser. C'est
10 ainsi que je me suis mariée.
11 En fait, j'ai été mariée trois fois dans ma vie, la première fois
12 en 1962. Mon mari travaillait alors dans le même hôpital et puis,
13 comme la famille de mon mari était à Kampot, nous avons organisé
14 aussi une noce à Kampot. La famille de mon mari travaillait aux
15 travaux publics et... travaillait au service du personnel.
16 [13.52.44]
17 Il était apparenté au prince Kantol qui était le... Ministère des
18 travaux publics, et Oeng Pech était à l'époque haut fonctionnaire
19 dans ce ministère. Plus tard, il a été promu. Il est devenu le
20 président de l'aviation civile à l'aéroport. On s'adressait à moi
21 à l'époque en disant "Madame Chhin Navy".
22 Plus tard, nous avons acheté une maison à proximité du marché de
23 Tuol Tompong, mais c'est l'époque où la ville subissait déjà des
24 tirs d'artillerie lourds. Je voudrais dire que mon récit se base
25 sur le souvenir que j'ai des événements.

57

1 Le 18, j'ai vu des soldats en armes arriver chez nous. Ils nous
2 ont dit de partir car, sinon, les Vietnamiens allaient bombarder
3 ces maisons et nous serions tués. J'ai alors demandé où nous
4 devions aller et on nous a dit que nous pouvions aller dans notre
5 village natal. J'ai demandé pour combien de temps nous devions
6 partir. On nous a répondu que ça ne serait pas longtemps, deux
7 jours maximum.

8 En fait, notre maison était pleine d'objets, de meubles, mais
9 comme nous ne pensions pas partir pour longtemps, nous n'avons
10 pas emporté grand-chose.

11 Nous sommes montés dans un camion et je n'avais avec moi que 16
12 boîtes de riz. Avec moi, il y avait mon père, mes frères et
13 sœurs, et nous avons pris la route qui longe le marché Doem
14 Thkov. Arrivés au rond-point de Kbal Thnal, nous avons dû nous
15 arrêter. On nous a dit d'attendre avant de repartir. À ce
16 moment-là, les membres de la famille qui travaillaient au marché
17 tout proche avaient une Lambretta et ont pu utiliser cette
18 Lambretta pour apporter leurs affaires. Mais finalement, nous
19 nous sommes tous retrouvés bloqués au rond-point.

20 Le lendemain matin, après avoir mangé un repas, nous avons été
21 autorisés à prendre la direction de l'est, vers la rivière. Et
22 après avoir traversé le pont, nous avons pris à droite. Là se
23 trouve la pagode de Prek Pra où nous avons, de nouveau, été
24 arrêtés. C'est là que nous avons vu des soldats en tenue noire
25 portant des armes qui étaient prêts à tirer.

58

1 [13.56.12]
2 Nous avons arrêté là pour un certain temps. Nous avons pris un
3 repas. Et puis, nous avons besoin de nous soulager, alors nous
4 avons dû aller sur la rive de la rivière. Là, j'ai vu des corps
5 et des plaques de tôle ondulée qui couvraient les corps.
6 Après le repas donc, je suis allée au bord du fleuve pour faire
7 mes besoins mais c'est là que j'ai vu les corps. Je ne me
8 souviens pas de l'heure exacte mais en fin d'après-midi sans
9 doute. Nous avons été autorisés à reprendre la route. Et j'avais
10 un enfant de quatre ans, à l'époque, qui n'était pas encore en
11 âge d'aller à l'école mais qui aimait lire déjà.
12 Puis, donc, à l'époque, on nous a forcés à prendre une
13 destination, une direction, sans très bien savoir où nous
14 allions. On s'arrêtait le long de la route de temps en temps. Et
15 cela a duré un mois. Finalement, après un mois, nous sommes
16 arrivés dans notre village natal de Ta Lun.
17 Les gens de Phnom Penh ont dû tous quitter la ville. Moi, je ne
18 savais pas très bien où nous étions. Un jour, on m'a fait venir à
19 une réunion et tous les habitants de Phnom Penh qui étaient là
20 ont été convoqués à cette réunion qui a eu lieu dans un verger.
21 Le chef de la coopérative - je ne me souviens plus de son nom -
22 était un menuisier. Il nous a parlé de la révolution et de la
23 victoire de la révolution. Il a fait l'histoire de la révolution
24 depuis 72.
25 Et si je suis ici aujourd'hui, c'est pour vous faire le récit

59

1 fidèle de ce que j'ai vu et entendu. Je ne vous dis que la
2 vérité. Il a donc dit que la révolution était victorieuse - comme
3 l'a dit Duch, d'ailleurs, dans ses déclarations. Il a parlé du
4 fait qu'il était venu à Phnom Penh pour faire des injections.
5 Voilà. Et à la réunion, il nous disait ce genre de choses. Après
6 la réunion, nous avons pu rentrer dans notre logement. Moi,
7 j'étais très inquiète après cette réunion.
8 [13.59.41]
9 Le lendemain matin, mon frère est venu. Il est passé par-dessous
10 les maisons parce qu'il était encore couvert de toiles
11 d'araignées quand il est arrivé. Il est venu en barque et cela
12 nous a permis de repartir avec lui et d'arriver à notre village
13 natal avec cette embarcation.
14 Et c'est sans doute en mai ou en juin que nous nous sommes
15 retrouvés chez nous au village. Mais là, mon frère m'a dit que
16 les soldats étaient des gens bons. Mais je crois qu'il ne savait
17 pas exactement ce que faisaient les soldats. Il nous a parlé de
18 soldats qui s'étaient montrés bons parce qu'ils avaient demandé
19 de ne pas fermer la porte pour pouvoir assurer notre protection.
20 J'ai entendu qu'ils parlaient de Yuons mais ils disaient qu'ils
21 allaient garder la maison.
22 Après cela, on nous a demandé de travailler au village et après
23 le travail, nous retournions à la maison. Et nous transportions
24 de l'eau pour nos propres besoins et ensuite pour les besoins
25 d'irrigation. Ensuite, l'Angkar nous a demandé d'aller à

60

1 Battambang et les gens de Phnom Penh étaient évacués et il y
2 avait des villageois à Battambang. Lorsque mon groupe est arrivé,
3 on nous a dit que les "17 avril" devraient être évacués et qu'on
4 ne laissait dans le village que les gens de la base... que le
5 peuple de la base.

6 Avant cela, le milicien (inintelligible) est venu me demander -
7 (inintelligible) est une personne qui était étudiant avec moi
8 dans la même école - et il m'a posé des questions sur le travail
9 de mon mari à Phnom Penh.

10 Et ma sœur (inintelligible)... quelqu'un de bien est entré dans la
11 pièce et a mis sa main sur sa bouche et a chuchoté. Et je n'ai
12 pas remarqué cela, je n'avais pas encore donné ma réponse à la
13 question du milicien. Et peut-être que (inintelligible) était
14 également une milicienne et elle a mis sa main comme ça, autour
15 de sa bouche et elle a dit: "Les Américains"; et elle a dit
16 "Américains de la CIA". Elle a même répondu avant que je n'aie eu
17 la possibilité de le faire.

18 [14.03.08]

19 Et je l'ai blâmée, je n'avais pas encore répondu au milicien
20 parce que mon mari travaillait à l'aviation civile. Et il parlait
21 des difficultés de voler parce qu'il y avait des bombardiers
22 américains. Et il était maigre parce qu'il travaillait et son
23 travail était de consacrer de longues heures au travail pour la
24 nation.

25 Et ensuite, on nous a dit que les "17 avril" devaient partir. Et

61

1 à 19 heures, nous avons tous dû faire nos bagages. Tout devait
2 être emporté et nous ne pouvions emporter que le strict
3 nécessaire. Et ensuite, on nous a laissés dans le sous-district
4 de Takeo à la pagode de Takeo.
5 Tout d'abord, au départ, personne n'était là et ensuite, petit à
6 petit, les gens sont arrivés. Le matin, il y avait beaucoup de
7 monde. Et ce sous-district se trouvait à côté du sous-district de
8 Prek Ambil. Et nous attendions. Les camions arrivaient et le
9 milicien disait que les camions étaient utilisés pour transporter
10 les gens. Il y aurait Sampan, Prek Ambil et ensuite nous-mêmes.
11 Donc, nous devions attendre.
12 [14.04.54]
13 Donc, nous avons attendu encore, un autre milicien est venu nous
14 voir et nous a dit...
15 Permettez-moi de revenir en arrière dans l'histoire: avant
16 l'évacuation, je pensais que c'est déjà un plan qui avait été
17 préparé à l'avance.
18 Comme Duch l'a dit, la chose qui est importante est que la
19 révolution devait - comme l'a dit Duch - s'occuper des
20 prisonniers importants et ensuite, les responsables de haut rang,
21 les intellectuels et ces personnes étaient... devaient être
22 emmenées pour travailler au bureau du district.
23 Donc, Toek et Nguon Heng... Nguon Heng a étudié avec moi, c'était...
24 d'après ce que je savais, c'était un percepteur à Phsar Thmei. Et
25 donc, mon mari et Nguon Heng étaient... qu'ils travaillaient

62

1 ensemble. Et le matin où nous avons été transportés à... pour aller
2 à Battambang, le milicien a dit que Angkar a demandé à Tie alias
3 Toek et Nguon Heng, ainsi que mon mari, devaient se rendre à une
4 réunion au bureau du district à Preak Touch dans le district de
5 Saang.
6 [14.06.18]
7 Ils ont utilisé un vélo. Et ils semblaient réaliser ce qui se
8 passait et je me rappelle que ma sœur aînée disait que si Angkar
9 demandait des personnes pour les emmener étudier, ces personnes
10 ne revenaient jamais. Et pendant la... nous avons connu l'enfer
11 pendant l'évacuation parce qu'on attendait que l'on nous dise...
12 qu'ils nous disent quoi faire.
13 Et lorsqu'on a demandé que mon mari vienne avec eux, eh bien,
14 mari s'est retourné vers moi et m'a dit: "Chérie, il nous faut...
15 il faut rester calme. Surtout, prends soin de toi et occupe-toi
16 des enfants. C'est ce que je veux que tu fasses. Occupe-toi de
17 l'éducation des enfants." Et il n'a rien dit d'autre parce qu'on
18 lui demandait de partir urgemment et je ne pensais pas à ce qu'il
19 allait advenir de lui à ce moment-là.
20 Lorsque les camions sont arrivés à la pagode de Koh Khel, toutes
21 les personnes qui étaient là, à la pagode, ont été convoquées et
22 on leur a demandé de monter dans les camions et Nguon Heng n'a...
23 ne s'est pas vu demander de monter dans le camion; et je me
24 rappelle que c'était au crépuscule. Ça, c'est une... quelque chose
25 qui s'est passé à la pagode. J'essayais de... d'être forte.

63

1 Ensuite, deux voitures sont arrivées et nous ont amenées dans la...
2 au domicile de mes parents.
3 Après, les femmes et les enfants ont été envoyés en rééducation
4 parce que l'Angkar, comme les ananas, sont des... a des yeux
5 partout et nous étions surveillés et on m'a envoyée en
6 rééducation me forger. Et, comme le dicton le dit, bien "Si ton
7 destin est de survivre, à ce moment-là, tu vas échapper à la
8 mort."
9 [14.09.06]
10 Et les enfants ont été envoyés bien qu'on les a... qu'on les a
11 réprimandés, eh bien, ils essayaient de faire de leur mieux. Moi,
12 j'ai continué, j'ai... je me suis efforcée à travailler. On m'a
13 ordonnée de construire une digue et on m'a fait travailler très
14 dur.
15 Si je vous parle de cela dans le menu détail, ça va prendre
16 beaucoup de temps. Les gens disaient que là où nous travaillions
17 n'avait pas été labouré pendant plusieurs années et, donc, le sol
18 était très dur. Et lorsque j'ai commencé à creuser, je ne suis
19 pas arrivée à creuser. J'essayais de creuser le sol mais je
20 n'arrivais pas et je pouvais voir les marques, les ampoules que
21 j'avais dans les mains et personne n'a jamais eu pitié de nous et
22 le chef du groupe m'a dit: "On vous dit qu'il faut... il ne faut
23 pas parler." Et on m'a forgée, on m'a rééduquée durement parce
24 que peut-être qu'on... savait-on que je travaillais dans le service
25 médical et on pensait peut-être que j'essayais de faire preuve

64

1 d'hygiène, que je vous voulais bouillir... faire bouillir de l'eau
2 avant de la boire. Et on m'a blâmée, on m'a réprimandée vis-à-vis
3 de beaucoup de choses. Et on dit... et moi, j'ai dit que je
4 respectais l'Angkar et l'Angkar m'a dit qu'il fallait faire
5 bouillir l'eau avant de la boire; c'est pour ça que je faisais
6 bouillir l'eau.

7 Et pendant la saison des pluies, il y avait un chef qui était
8 probablement haut placé, un chef de coopérative qui a dit que:
9 "Vous avez obtenu votre diplôme", mais que je devais obtenir un
10 dernier diplôme, que j'arrive à un dernier niveau et que "Votre
11 réussite va être déterminée par le fait de... d'être rééduquée et
12 si tu... si vous n'arrivez pas à être rééduquée... à vous rééduquer,
13 vous ne survivrez pas."

14 [14.11.56]

15 Et j'ai... je suis montée dans la voiture avec lui pour étudier à
16 Phnom Penh.

17 Permettez-moi d'accélérer un petit peu les choses. Je ne voulais
18 pas entrer dans les détails parce que, sinon, cela va prendre
19 trop de temps.

20 Donc, ils ont essayé de tout faire pour me rééduquer et j'ai
21 survécu.

22 Et le jour de la libération, j'ai entendu des coups de feu, des
23 explosions et nous tremblions. Nous pensions que la libération
24 était imminente. On arrivait à entendre les annonces aux
25 haut-parleurs et lorsque je regardais le ciel, le ciel en

65

1 direction de Phnom Penh était rouge.
2 Et Angkar nous a ordonnés de nous déplacer vers l'ouest et nous
3 avons tous eu à aller vers l'ouest et passer par les montagnes.
4 Et nous venions de... du bassin fluvial et nous ne comprenions pas
5 pourquoi il fallait monter. Nous pensions que si nous... si nous y
6 arrivions, on pourrait arriver... nous pourrions arriver à rentrer
7 au village. Et, à l'aube, nous... on nous disait que nous pouvions
8 aller où nous voulions parce que le chef de la coopérative avait
9 déjà fui et certains de chefs avaient pris la fuite également.
10 Et donc, je suis arrivée dans mon village et, ensuite, mes trois
11 enfants sont venus. Nous avons été réunis. J'ai entendu une
12 annonce à la radio...
13 J'ai oublié de parler d'une question. Lorsqu'on a convoqué mon
14 mari... lorsque l'Angkar a convoqué mon mari pour l'emmener, à ce
15 moment-là, j'ai pensé qu'il ne reviendrait pas parce que c'était
16 le modus operandi habituel et je pensais que j'allais être
17 séparée de lui à jamais. Et, vis-à-vis de lui, mon sentiment
18 était empreint de désespoir. Je me sentais vide dans mon esprit.
19 Je n'arrivais pas à penser à quoi que ce soit et je ne pouvais
20 pas pleurer parce que je ne voulais pas qu'ils voient; et si
21 j'exprimais un tel sentiment on allait m'emmener.
22 Donc, lorsqu'il y a eu cette annonce radiophonique, selon
23 laquelle le Front national de salut, allait lancer... lançait un
24 appel à tous ceux qui occupait des postes ou qui avant
25 travaillaient à Phnom Penh dans le domaine technique, eh bien,

66

1 ces personnes devaient retrouver leur place dans leurs
2 départements, dans leurs unités ou dans leurs ministères
3 respectifs.
4 Je ne voulais... je ne veux pas m'appesantir sur mon état parce que
5 je vis dans le désespoir depuis... dans la peine depuis tant
6 d'années. Même si je meurs aujourd'hui, je pense
7 qu'effectivement, moi j'essaie de faire des bonnes actions pour
8 ma prochaine vie, une fois que je serai réincarnée.
9 [14.15.54]
10 À l'annonce de ce message radiophonique, j'avais hâte que mon
11 mari revienne, peut-être je pourrais aller voir au Ministère s'il
12 en était... s'il ne revenait pas. Et les personnes qui
13 travaillaient à Phnom Penh que je connaissais, qui était mes
14 voisins, eux m'ont demandé de venir à Phnom Penh. Donc, nous y
15 sommes allés à trois.
16 Nous avons commencé notre marche de Koh Khel à Tuol Krasing, et
17 nous avons débuté notre marche le matin et tout était calme.
18 Lorsque nous sommes arrivés à Chak Angrè nous avons vu des
19 soldates vietnamiennes, une soldate vietnamienne, et elle m'a dit
20 de ne pas aller à Phnom Penh. Et on ne nous a donc pas autorisés
21 à aller à Phnom Penh.
22 Alors, comment pouvions nous voir ce qui se passait, ce qu'était
23 devenu nos... les lieux où nous habitons.
24 Et donc, nous sommes retournés au village, nous avons demandé aux
25 habitants de Chak Angrè si nous pouvions rester pour la nuit. Et

67

1 nous avons essayé de trouver un moyen d'arriver... d'aller à Phnom
2 Penh. Et c'était difficile étant donné la présence de soldats
3 vietnamiens, car ils étaient partout. Et j'ai enfin décidé de
4 retourner dans mon village natal.

5 Plusieurs jours plus tard, les habitants de Chak Angrè nous ont
6 parlé d'une annonce radiophonique concernant un plan. Mais pour
7 le peuple de la base qui connaissait les tactiques et la manière
8 dont ils pouvaient se déplacer lors des combats, eux savaient
9 faire cela.

10 Et lorsque je suis retournée chez moi, j'ai considéré ma sœur
11 ainée comme une mère et elle a trouvé la mort.

12 [14.18.27]

13 Je me rappelle encore des paroles de ma maman qui m'a dit
14 qu'après sa mort il y aurait de la souffrance. En grandissant ma
15 sœur ainée m'a dit que j'étais née pendant l'année du lapin, le
16 jour de l'an. Je ne pouvais pas me rappeler de ma propre date de
17 naissance.

18 Lors de mon retour à Phnom Penh, j'ai dit à ma sœur ainée que
19 j'allais aller à Phnom Penh voir au Ministère si mon mari était
20 retourné là-bas. Et ma sœur m'a dit qu'elle n'irait pas à Phnom
21 Penh avec moi parce qu'elle ne savait pas comment vivre à Phnom
22 Penh, elle ne se plaisait qu'à la campagne. Et moi j'ai décidé
23 d'aller de l'avant et d'aller à Phnom Penh.

24 Donc, pour mon deuxième déplacement à Phnom Penh, je suis allée à
25 Phnom Penh avec mon fils qui est docteur. Lorsque nous sommes

68

1 arrivés au marché de Tuol Tompong, de loin j'ai pu voir le lieu
2 où, avant, il y avait ma maison, il n'y avait plus rien.
3 Et les gens qui travaillaient au Ministère avant m'ont dit de
4 faire une demande auprès du Ministère. Et lorsque j'ai rencontré,
5 à Tuol Tompong, "Teacher Ngin", lorsque j'ai séjourné chez cette
6 personne, je suis allée au Ministère pour consulter la
7 biographie. Et lorsque nous sommes parlés... lorsque nous avons
8 parlé de notre situation, il nous était difficile de dire quoi
9 que ce soit. Et lorsque je voulais vérifier... prendre des
10 nouvelles et consulter ma biographie on m'a demandé de revenir la
11 semaine suivante.
12 Ensuite un des enseignants possédait une maison près de là ou
13 habitait Ta Cheng Heng, près de Tum Nob Thmei et je l'ai
14 rencontré après 1979. C'était un entrepreneur et je l'ai regardé...
15 je connaissais son visage, cependant je ne pouvais me rappeler de
16 son nom. Donc, après l'avoir croisé, je me suis retournée et je
17 n'arrivais pas après ces années... ces trois ans sept mois écoulés,
18 lui était mon neveu mais je ne pouvais pas me rappeler de son
19 nom.
20 [14.21.28]
21 Il m'a dit "Tie Bunleang", il m'a salué et imaginez-vous, je ne
22 pouvais pas, après trois ans et huit mois, reconnaître mon neveu.
23 Et lui... lui-même, c'est surprenant il pouvait se rappeler de moi.
24 Et lorsque je lui ai donné mon nom et je lui ai dit que j'étais
25 la femme de Tea Havtek, il a reconnu le nom et il m'a demandé ce

69

1 qu'il était devenu. Et lorsque j'ai raconté l'histoire donc, j'ai
2 fondu en larmes et il a arrêté de me poser des questions.
3 Je lui ai dit que j'allais travailler au... j'avais fait une
4 demande pour travailler à l'hôpital du 7 janvier, mais il a dit
5 que là, il n'y a que des personnes qui pouvaient travailler qui
6 étaient autorisées à travailler. Pour les autres, eh bien, les
7 autres n'étaient pas autorisés à faire acte de candidature.
8 Et donc, lorsque j'ai travaillé à l'hôpital je lui ai donné des
9 médicaments avant qu'il ne reparte pour aller dans son village et
10 qu'il y retrouve sa femme. Lorsque j'ai travaillé dans cet
11 hôpital j'ai travaillé avec d'autres personnes dont
12 (inintelligible). Après cet événement, je suis allée travailler
13 et je suis arrivée à Phnom Penh. En fait, en 79, j'ai commencé à
14 travailler à l'hôpital du 7 janvier ou l'hôpital chinois, en
15 1980.
16 Et le chef du département a convoqué une réunion et un jour et en
17 fait nous... on nous appelait pour étudier dans le cadre d'une
18 séance d'étude politique. Cependant, un jour, le chef du
19 département nous a dit qu'il y avait une organisation... qu'il
20 organisait une réunion, une visite à S-21. Donc, je m'y suis
21 rendue; en fait, j'avais peur des fantômes lorsqu'on m'a appris
22 que c'était la prison de Tuol Sleng, mais en fait c'était
23 précédemment le lycée de Ponhea Yat.
24 [14.24.23]
25 Et à proximité, il y avait la sœur de ma belle-mère, et un

70

1 beau-parent possédait également une maison qui jouxtait la prison
2 de Tuol Sleng. Donc, des personnes de cette unité... toute l'unité
3 médicale se sont rendues à cette visite de la prison de Tuol
4 Sleng. Et on nous a dit qu'il y avait des survivants qui étaient
5 là pour accueillir des visiteurs, nous accueillir, et pour nous
6 expliquer ce qui s'est passé. Je me rappelle de Monsieur Ung
7 Pech.

8 En fait, Monsieur Ung Pech a été évacué en 75, mais après la
9 chute de Phnom Penh, il n'y avait plus d'électricité et les gens,
10 on les appelait pour réparer l'électricité. On a appelé
11 Monsieur... on a convoqué Monsieur Ung Pech pour régler ces
12 problèmes d'électricité. Donc, lui était emprisonné. Je ne sais
13 pas s'il était détenu avec Chum Mey, mais on lui a arraché les
14 ongles, les ongles des mains, les ongles des pieds, et on a versé
15 de l'alcool sur ses mains à vif.

16 Vous pouvez imaginer l'effet que cela peut avoir lorsque tous les
17 ongles ont été arrachés, une plaie ouverte, et ensuite on a versé
18 de l'alcool. C'est un petit peu comme si on découpait vivant un
19 poisson et qu'on y applique du sel.

20 [14.26.15]

21 Il m'a parlé de l'évacuation de 75 et des conditions de vie qui
22 ont suivi entre 75 et 77. Par exemple, en 75, les "17 avril" se
23 voyaient amenés et à la fin de 76, les "17 avril"... puisqu'on
24 avait terminé d'exécuter les "17 avril", on a commencé à amener
25 les gens qui faisaient partie du peuple de la base. C'est ce

71

1 qu'il m'a raconté.
2 Ensuite, il a demandé à ses subordonnés de nous guider dans les
3 différents étages, dans les différents bâtiments, et je ne suis
4 pas allée au côté nord. Une femme avait un haut-parleur portable
5 et nous a expliqué que les personnes qui étaient détenues dans
6 cette salle auraient été des agents de la CIA et étaient soumis à
7 la torture. Les personnes étaient menottées, entravées et ensuite
8 on frappait les gens et on pouvait voir les tâches de sang
9 laissées au mur. On pouvait même voir les marques du corps de la
10 personne gisant au sol. On pouvait voir les traces de ces
11 personnes qui avaient été laissées là.
12 Et donc, j'ai eu le sentiment que mon mari était... avait trouvé
13 la mort et lorsque je suis allée dans les différentes pièces,
14 différentes formes de torture étaient présentées et lorsque je
15 suis retournée voir Monsieur Ung Pech, il m'a dit que mon mari
16 avait dû être ici.
17 Et maintenant, je me suis rappelée que s'il avait été le chef de
18 département d'un service au Ministère des travaux publics... en
19 fait, lorsque mon mari travaillait, il avait acheté un gros chien
20 et Monsieur Ung Pech, lui aussi, avait un chien. Et parce qu'il
21 voulait avoir des petits entre son chien et le chien de mon mari,
22 il avait amené son chien pour que les deux chiens puissent donner
23 naissance à des petits chiots; et je me rappelle qu'il m'avait
24 parlé de ça.
25 Ensuite, je n'ai pas pu aller plus loin. Je n'ai pas pu aller

72

1 plus loin et j'ai vu le nom de mon mari, Tea Havtek qui avait été
2 arrêté et détenu à S-21 le 2 février 1976, et exécuté le 25 mai
3 de la même année. Donc, c'est un document que j'ai obtenu de Tuol
4 Sleng.
5 [14.29.48]
6 Ensuite, j'ai trouvé le nom de Tie Veng Thai qui était mon
7 beau-frère, c'est-à-dire le frère de mon mari. Bien sûr, lui
8 c'était le pilote et à l'époque il n'y avait pas de vols
9 internationaux. Il n'y avait que des vols intérieurs qui étaient
10 autorisés. C'était simplement limité. Il n'y avait pas de vols
11 vers l'extérieur du pays.
12 Et ensuite, j'ai vu un autre concernant une autre personne que je
13 connaissais. Ensuite, Tuol Sleng m'a dit qu'ils ne pouvaient
14 donner ces documents car cela faisait partie des archives de Tuol
15 Sleng.
16 Un certain Mao a été arrêté en décembre. J'ai vu la photo quand
17 je suis allée à S-21. Certains négatifs n'étaient pas encore
18 développés et le membre de l'équipe de cinéma de tournage
19 allemande m'a promis de me donner cette photo plus tard. Voilà
20 donc la photo qu'on m'a donnée.
21 Je reviens un peu en arrière. À Wat Koh Khel, on m'a fait venir
22 et on m'a emmenée dans mon village natal. Deux familles sont
23 reparties dans leur village natal. Nous nous sentions seuls. Nous
24 étions ainsi. À la tombée de la nuit, nous regardions dehors et
25 puis nous avons vu deux bicyclettes. Nous avons pensé que c'était

73

1 deux miliciens locaux qui étaient sur leurs vélos et j'ai vu des
2 gens assis derrière, qui étaient attachés aux vélos.
3 Donc, je me souviens... je me suis souvenue plutôt de ce qu'avait
4 pu ressentir mon mari. Nous venions d'une famille où nous avons
5 reçu une bonne éducation. La famille de mon mari venait de Kampot
6 et aujourd'hui je rends encore hommage aux âmes des membres de la
7 famille qui sont morts. Je me rends régulièrement sur leurs
8 tombes.

9 [14.32.52]

10 Je ne comprends toujours pas pourquoi mon mari a été menotté. Je
11 suis ici pour dire la vérité et aussi pour poser des questions :
12 pourquoi mon mari et pourquoi ma tante? Pourquoi ma belle-mère?
13 Pourquoi ma sœur? Pourquoi, au total, huit personnes dans cette
14 famille ont été liquidées ou sont mortes, noyées dans la rivière?
15 Pourquoi les a-t-on emmenées en camion pour les tuer au pied de
16 la montagne?

17 Je ne comprends pas pourquoi la famille de Sim Va ou Uom Vann a
18 aussi été décimée. Le beau-fils qui était un fonctionnaire sous
19 l'ancien régime a été exécuté et pour chacune de ces familles
20 aujourd'hui il ne reste qu'une personne en vie. Je ne sais pas si
21 ces autres personnes ont déposé plainte pour demander justice
22 pour leurs proches, mais je suis extrêmement reconnaissante à ce
23 tribunal hybride qui cherche à nous rendre justice. Je suis très
24 reconnaissante et je souhaite aux juges un plein succès dans
25 cette recherche de la justice. J'espère que les êtres humains ne

74

1 seront plus jamais aussi cruels que l'ont été Pol Pot et son
2 régime.
3 Je ne sais plus très bien où j'en étais.
4 Je voudrais revenir peut-être à l'époque où l'on arrêta les
5 gens et où on les enchaîna. J'ai donc pu voir une voisine venir
6 chez moi et me chuchoter à l'oreille: "Est-ce que tu as vu ton
7 mari?"
8 Nos deux maisons étaient adjacentes mais il n'y avait pas de mur.
9 Il n'y avait pas de ventilateur et on pouvait voir le moindre
10 mouvement ou le moindre déplacement devant notre maison. Elle m'a
11 donc demandé si j'avais vu mon mari alors qu'on l'emmenait,
12 menotté, et je lui ai dit: "Oui, bien sûr je l'ai vu." J'étais
13 très agitée et je savais que c'est parce qu'il avait été accusé
14 d'être un agent de la CIA.
15 Celui qui l'a accusé d'être un agent de la CIA a ainsi rendu
16 service à l'Angkar en mettant en cause mon mari comme agent de la
17 CIA. Cette voisine m'a chuchoté que mon mari serait enfermé
18 quelque part pas loin. C'était une personne très bonne. Je sais
19 qu'elle a été très bonne dans ces temps difficiles.
20 [14.36.48]
21 Moi, j'étais pour ma part une femme... une forte femme au départ
22 mais quand j'ai vu mon mari emmené, menotté, je n'ai pu maîtriser
23 mon émotion et je me suis mise à pleurer sans arriver à me
24 contrôler. Finalement, il a bien fallu que j'arrête de pleurer
25 parce que, sinon, on m'aurait arrêtée à mon tour.

75

1 On m'a dit que mon mari avait commis un délit grave et que donc,
2 il serait détenu au bureau 15 et là, on lui donnera à manger de
3 la nourriture digne des cochons. Il faut que vous compreniez,
4 Madame et Messieurs les Juges, que les repas servis à mon mari
5 c'était de la nourriture comme on en donne seulement aux cochons
6 et je crois que c'est quelque chose de complètement inhumain.
7 J'ai essayé de cacher mes sanglots de sorte que je ne sois pas
8 entendue car je craignais être arrêtée. Je me demandais pourquoi
9 une personne aussi digne, aussi respectée par beaucoup de gens
10 comme l'était mon mari pouvait être arrêtée, enfermée et
11 maltraitée.
12 Mon mari était très populaire. Tout le monde le connaissait.
13 Quand quelqu'un voulait travailler au bureau, mon mari faisait
14 tout pour l'aider à trouver du travail. Parfois, on lui offrait
15 de l'argent mais il répondait: "Si vous me donnez de l'argent,
16 alors je ne vous aiderai pas." Parce que quand il aidait les
17 gens, c'est parce que sa conscience lui dictait. C'était une
18 personne très bonne, une personne qu'il était injuste de traiter
19 de cette manière.
20 [14.39.10]
21 Je vois quelques catégories de gens. Je suis pour ma part très
22 pratiquante. Je suis bouddhiste et si on applique les principes
23 du Bouddha, on comprend comment il convient de mener sa vie et de
24 traiter les autres.
25 Les gens sont placés en quatre catégories. Il y a ceux qui

76

1 ressemblent à des êtres humains qui ont le cœur bon. Il y en a
2 d'autres qui ont un corps d'homme mais un cœur mauvais, comme un
3 animal méchant. Et cela nous le savons parce que nous avons suivi
4 l'enseignement du Dharma. C'est très vrai.
5 Aujourd'hui, on voit comment les gens au cœur mauvais ont pu
6 traiter les autres. Comment mon mari aurait-il pu faire quelque
7 chose de si grave qu'il mérite l'emprisonnement? Il n'a jamais
8 rien fait de mal. Il a toujours traité sa famille d'excellente
9 manière. Il a toujours été aimant et il était respecté de tous.
10 Je crois que tous les êtres humains sont nés de la même manière.
11 Même s'ils ont des langues différentes, il convient que les êtres
12 humains se traitent les uns les autres de manière égale et non
13 pas comme des animaux. Nous devons vivre dans la dignité. Nous
14 devons vivre dans la paix. Les gens souhaitent être riches, être
15 libres et être heureux.
16 Pourquoi quelqu'un qui n'a commis aucune faute est-il alors
17 enfermé et maltraité? Je ne comprends pas quel genre d'êtres
18 humains sont les geôliers. Et nourrir les prisonniers avec de la
19 bouillie normalement réservée aux cochons, forcer les gens à
20 travailler sans arrêt, réserver ce genre de traitement aux gens,
21 cela n'est pas digne et j'espère que le monde réfléchira aux
22 actes commis par un certain groupe de gens.
23 [14.42.02]
24 Mon mari a donc été emmené et puis il a disparu. Nous n'avons
25 plus jamais été en contact. Plus tard, j'ai été envoyée en

77

1 rééducation. Je ne sais plus qui m'a emmenée en rééducation mais
2 j'ai dû le suivre. On m'a fait creuser des canaux. On m'a fait
3 travailler extrêmement dur pour remplir le quota car sinon
4 j'aurais été moi-même liquidée.

5 Je crois que le million et plus de victimes a souffert de
6 différentes manières. J'ai moi-même traversé des épreuves d'une
7 certaine sorte.

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Madame Chhin Navy, l'heure est venue de faire une suspension de
10 séance. Par ailleurs, la Chambre note que vous semblez assez
11 fatiguée par votre déposition.

12 Nous sommes tous disposés à vous écouter, à vous entendre, mais
13 nous vous demandons, à la reprise de l'audience, de vous
14 concentrer sur l'époque où votre mari a été détenu et torturé -
15 s'il l'a été - à S-21. Je vous invite donc à vous concentrer sur
16 ce sujet.

17 Nous reprendrons d'ici 20 minutes.

18 (Suspension de l'audience: 14 h 44)

19 (Reprise de l'audience: 15 h 5)

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Mesdames et Messieurs, veuillez vous asseoir. Nous reprenons
22 l'audience.

23 Madame Chhin Navy, vous pouvez maintenant poursuivre.

24 [15.5.54]

25 Je vous invite à vous concentrer sur les faits qui sont en

78

1 rapport avec S-21 et qui, par ailleurs, concernent votre mari,
2 Monsieur Tea Havtek ainsi que les souffrances qui en sont
3 résultées.
4 Mme CHHIN NAVY:
5 Bon après-midi Madame, Messieurs les Juges, Mesdames, Messieurs.
6 Je reprends donc. Je m'appelle Chhin Navy. Et pour ce qui
7 concerne mon mari, Tea Havtek, il était président adjoint de
8 l'aviation civile à Pochentong. Quand le régime de Pol Pot est
9 tombé, je travaillais à l'hôpital du 7 janvier aussi connu sous
10 le nom de l'hôpital chinois. Mais actuellement, on est en train
11 d'y construire un bâtiment de 42 étages.
12 Entre 78 et 80, le Ministère de la santé a informé le directeur
13 de l'hôpital du 7 janvier - chose qu'il a répétée au personnel de
14 l'hôpital - que le Ministère nous autorisait à nous rendre au
15 musée du génocide de Tuol Sleng. À ce moment-là, je ne
16 connaissais pas encore le nom de code S-21. Le personnel de
17 l'hôpital est donc allé en visite. On devait visiter le musée.
18 Nous étions une cinquantaine, une soixantaine. C'était encore au
19 début. Et n'importe qui pouvait venir et demander un travail
20 parce qu'on manquait de personnel. Et même ceux qui n'avaient pas
21 les compétences professionnelles ou techniques étaient les
22 bienvenus.
23 À Tuol Sleng, j'ai rencontré les gens qui y travaillaient et une
24 de ces personnes m'a dit qu'il avait été avant prisonnier à Tuol
25 Sleng. Il s'est présenté sous le nom de Ung Pech. Après la chute

79

1 de Phnom Penh, il a été autorisé à travailler à Tuol Sleng. Il a
2 donc fait un exposé à l'intention de notre groupe; il a dit ce
3 qui s'était passé en 75, 76, 77.

4 [15.09.30]

5 Et puis, il a demandé au personnel de Tuol Sleng de nous guider
6 et de nous montrer les cellules au sud. Ils ont utilisé un
7 bigophone et le guide nous a expliqué que, dans cette cellule, le
8 prisonnier était accusé d'être un agent de la CIA, qu'il avait
9 été menotté et entravé par les deux pieds, et qu'il avait été
10 torturé, notamment frappé au visage et qu'il y avait du sang
11 partout. À l'époque, on voyait encore les taches de sang sur le
12 sol. Une fois mort, ce prisonnier avait été évacué, traîné dehors
13 et on voyait encore la trace sur le sol.

14 Je me suis souvenue de ma sœur aînée et de ce qu'elle avait
15 répondu à la milice du village lorsqu'on lui avait posé la
16 question de la profession de son mari. J'ai donc pensé que nous
17 avions peut-être des proches qui étaient mort là.

18 Après avoir vu les cellules, nous sommes revenus dans la zone de
19 réception et Monsieur Ung Pech nous a dit - comme je l'ai déjà
20 dit à la Chambre - qu'il restait des documents de S-21. Dans ces
21 documents, j'ai retrouvé un document concernant l'arrestation de
22 Tea Havtek, arrêté au secteur 25, arrêté le 22 février 76 et
23 exécuté en mai 76.

24 Je me suis imaginée la torture qu'il avait pu subir. C'est tout
25 ce qui m'est venu à l'esprit lorsque j'ai vu sa date d'entrée et

80

1 sa date d'exécution. J'en étais absolument bouleversée, muette
2 d'émotion, comme une morte pratiquement, presque inconsciente. Je
3 n'ai pas voulu qu'on me porte. Et j'ai essayé de me montrer
4 forte.

5 J'ai alors demandé ces documents et on m'a donné une copie du
6 document contenant ces informations. Quand j'ai vu la photo, j'en
7 ai encore été muette d'émotion. Cela fait de nombreuses années
8 maintenant que cette photo me fait le même effet.

9 [15.12.47]

10 J'ai beaucoup pleuré quand je suis rentrée chez moi cette
11 après-midi. Je ne pouvais m'empêcher de pleurer, pleurer, encore
12 pleurer. Le matin suivant, au travail, je continuais à pleurer.

13 J'ai dit à mes collègues que la photo de mon mari se trouvait au
14 musée et qu'il avait été tué là.

15 Mes collègues ont essayé de me reconforter. Ils m'ont dit que je
16 ne devais pas pleurer parce que mon mari était déjà mort et que
17 lui n'aurait plus à souffrir en ce bas monde, et que je devais me
18 concentrer sur l'éducation de mes enfants; tout le monde essayait
19 de me consoler.

20 Finalement, mes larmes se sont arrêtées. Je me souviens encore
21 des mots qui m'ont été dit: "Essaie d'oublier". Une de ces femmes
22 m'a dit qu'elle était allée étudier en Allemagne; que je devais
23 penser à l'avenir, un avenir prospère, et que je devais oublier
24 ce qui s'était passé. Mais dans mon esprit, je continue à
25 imaginer de manière très vivante la torture et les souffrances

81

1 infligées à mon mari.
2 Il a été arrêté, interrogé pour en obtenir des aveux; il a été
3 contraint d'avouer; il a été torturé pour avouer. Et je voulais
4 chercher les documents, mais dans mon cœur j'étais faible et je
5 craignais de m'évanouir à la vue de ce genre de document.
6 Je veux aujourd'hui que Duch me dise si ce document existe pour
7 que l'on puisse compléter le dossier de mon mari ici au procès et
8 peut-être faudra-t-il faire un film de ce que j'ai appris du sort
9 de mon mari pour que mes enfants voient; à l'avenir, que la
10 génération future sache quelles ont été les souffrances endurées
11 et la cruauté du régime.
12 Nous nous sommes sentis trahis, en particulier ma sœur aînée.
13 Elle a été endoctrinée. C'est pour ça qu'elle a dit ce genre de
14 choses.
15 Une fois, je lui ai demandé ce que c'était le communisme après
16 toutes ses expériences et toutes ses souffrances. Maintenant, je
17 sais ce que c'est le communisme : c'est la concurrence, les
18 massacres; c'est le transfert des gens à Tuol Sleng; c'est la
19 trahison; c'est la dénonciation - dénonciation de proches qui
20 sont exécutés.
21 [15.16.36]
22 Maintenant que je m'occupe... quand je m'occupe de ses enfants...
23 et ceci n'est peut-être pas lié directement à Tuol Sleng et je
24 vous parle beaucoup sans doute de ma sœur aînée, mais un
25 journaliste de Singapore m'a interrogée l'autre jour et m'a

82

1 demandée si j'étais toujours en colère contre ma sœur. J'ai
2 répondu: "Non, je ne suis plus en colère aujourd'hui contre ma
3 sœur, mais d'autres on dit qu'ils étaient en colère pour moi."
4 J'ai dit: "C'est quelque chose de commun. Chacun a le droit
5 d'avoir les sentiments qu'il a."
6 Mais quand je repense à la discipline bouddhique et au
7 bouddhisme, je me sens plus calme et je comprends que ce qu'elle
8 a fait, c'est à cause de l'endoctrinement qui lui a été imposé
9 par les communistes. Elle a dénoncé mon mari. Après, je l'ai
10 blâmée, mais peut-être qu'elle voulait être la femme de Pol Pot.
11 C'est peut-être pour ça qu'elle a dénoncé mon mari à la milice.
12 Lorsque je vois les visages des gens, j'avais de la haine. Mon
13 sentiment de colère diminue en intensité grâce au bouddhisme.
14 J'ai également entendu parler de la politique gouvernementale de
15 réconciliation et du fait de rendre justice pour les victimes et
16 je me demandais à quel niveau peut-on trouver et rendre justice
17 aux victimes. Le gouvernement national, ainsi que la
18 participation internationale travaillent de concert pour arriver
19 à rendre justice et que justice soit faite pour arriver à une
20 conciliation, mais... cela me soulage un petit peu.
21 [15.19.22]
22 Cependant, ici, je vous dis la vérité. Je n'ai pas l'habitude de
23 mentir aux gens. Ce n'est pas du tout dans mes habitudes de
24 tricher ou de trahir qui que ce soit et c'est pour ça que j'étais
25 en colère vis-à-vis ma sœur parce que, elle, m'a trahie; mais

83

1 peut-être que ce qu'elle a fait à ce moment-là servait ses
2 propres objectifs.
3 Et comme je disais, si on plante du chili, eh bien, on obtient du
4 chili. Après tout, on obtient ce qu'on plante. Et donc ici on
5 obtient les conséquences de ses actes et je suis ici devant vous,
6 devant cette Chambre, et nous sommes tous égaux les uns les
7 autres, nous, au Cambodge et je ne veux pas m'étendre sur ce
8 sujet, mais c'est également un principe du bouddhisme. Bouddha,
9 lui, était réincarné sous différentes formes.
10 Et je voulais également dire à Duch, effectivement, moi, Duch me
11 fait pitié parce qu'en ce monde, lorsque je ressens de la pitié
12 pour Duch, les gens vont se sentir blessés parce que c'est ici le
13 travail... c'est ici un monde humain. On n'est pas dans le monde
14 sacré et il mérite ce qui lui arrive, comme ma sœur a mérité son
15 sort lorsqu'elle a rapporté... lorsqu'elle a dénoncé mon mari.
16 Si je n'avais pas étudié... si je ne m'étais pas plongée dans la
17 discipline bouddhiste, eh bien, mon cœur serait encore rempli de
18 haine. Et donc, on récolte ce qu'on sème.
19 Et à Tuol Sleng, ce sentiment de souffrance, bien entendu, c'est
20 indescriptible, comme c'est pour le cas de la française dont le
21 mari a trouvé la mort à Tuol Sleng. C'est également le cas pour
22 elle. Tout le monde a souffert, a dû endurer cette souffrance et
23 maintenant les juges également, lorsqu'on parlait des Occidentaux
24 détenus à Tuol Sleng, ainsi que du Néo-Zélandais, la personne qui
25 est venue ici de la Nouvelle-Zélande pour parler de son frère, il

84

1 parlait de sa souffrance. Là, ici, il s'agit de ma souffrance.

2 [15.22.19]

3 J'ai dû également m'occuper de mes enfants malgré la souffrance

4 que j'ai ressentie. Comme je l'ai dit maintes et maintes fois,

5 cette souffrance est considérable et je pourrais continuer à

6 parler pendant des heures. En bref, la souffrance est la même.

7 Quand on souffre et quand on est dans un état de souffrance, on

8 souffre.

9 Comment pourrais-je recevoir réparation pour la souffrance que

10 j'ai endurée, qu'on m'a infligée? Comment peut-on contribuer à la

11 manifestation de la vérité? Moi j'ai souffert. J'ai perdu tous

12 mes biens sous le régime précédent. Je n'essayais pas... j'étais

13 économe. J'essayais de construire un foyer et, en fin de compte,

14 nous avons été victimes du système. J'ai été détenue au centre

15 M-15 et j'étais bloquée entre les deux.

16 Lorsque je rentre chez moi, lorsque j'écoute les auditions, les

17 témoignages des parties civiles, eh bien, les larmes me montent

18 aux yeux.

19 Étant donné les circonstances dans lesquelles je vis, il m'est

20 difficile de me permettre financièrement de payer des médicaments

21 qui pourraient m'aider. Des gens... nous essayons d'être des gens

22 de bonne moralité, de bonnes mœurs, essayer de servir la nation

23 et les personnes... et il s'agit là de personnes... mon mari

24 était une personne innocente qui ne se mêlait pas de politiques.

25 Quand on voit la manière dont il a été traité avant d'être

85

1 exécuté, rien ne peut réparer de tels actes commis sous ce régime
2 et qu'a subis mon mari.

3 [15.24.51]

4 Si nous parlons des veuves, notre souffrance prenait différentes
5 formes... présente différentes formes et présente différents
6 symptômes. Certaines veuves divorcent mais moi, regardez... pour ce
7 qui est de moi, moi j'ai été fidèle à mon mari, j'ai été fidèle à
8 la nation et voyez ce qui m'est arrivée. J'ai été punie de cette
9 manière-là et mon mari a été emmené et exécuté.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Madame la Partie civile, je pense que la Chambre a entendu votre
12 déposition. Peut-être que le moment est... pour que les parties
13 civiles puissent vous poser... pour que l'ensemble des parties
14 puissent vous poser des questions sur votre témoignage.

15 La Chambre souhaiterait à présent donner la parole au... à l'avocat
16 qui vous représente. J'invite à présent le co-avocat de votre
17 groupe de parties civiles de nous présenter les motifs de votre
18 constitution de partie civile et j'aimerais l'inviter à vous
19 poser des questions complémentaires en précisant que ces
20 questions doivent être courtes et doivent être posées de manière
21 à ce qu'il vous soit facile d'y répondre. Ces questions devraient
22 être claires.

23 [15.26.48]

24 INTERROGATOIRE

25 PAR Me KONG PISEY:

86

1 Je vous remercie, Monsieur le Président.

2 Je vous remercie de me donner cette occasion de poser des
3 questions complémentaires à ma cliente.

4 Q. Madame Chhin Navy, puis-je vous poser quelques questions?

5 Mme CHHIN NAVY:

6 R. Oui, allez-y.

7 Q. Madame Chhin Navy, en quelle année êtes-vous née?

8 R. Je suis née en 1939.

9 Q. Selon vous, votre pièce d'identité indique que vous êtes née
10 en 1946, comment pouvez-vous expliquer cette incohérence?

11 R. En fait, moi, je n'ai pas... je n'ai pas porté une attention
12 particulière aux informations contenues dans cette pièce
13 d'identité une fois qu'elle a été faite parce que la nouvelle
14 carte d'identité a été faite plus tard, au moment des élections.
15 C'est le Sangkat qui a effectué ce... qui a émis ce document et
16 c'est eux qui ont saisi ces informations. Je pensais peut-être
17 que, lorsque j'arriverais à l'âge de la retraite, si j'ai encore
18 la force de le faire, si j'ai encore la force de travailler,
19 peut-être pourrais-je travailler quelques années de plus en
20 utilisant mon âge.

21 [15.29.23]

22 Donc, c'est la raison pour laquelle il y a une différence entre
23 mon... ma date de naissance réelle et ma date de naissance figurant
24 dans cette pièce d'identité.

25 Q. Est-ce exact que vous dites qu'en fait, vous êtes née en 1939?

87

1 R. Oui, c'est exact.

2 Q. Vous avez dit au Tribunal... vous avez dit à la Chambre que
3 vous avez obtenu des informations concernant la mort de votre
4 mari, Monsieur Tea Havtek à S-21. Quand avez-vous effectivement
5 obtenu ces informations?

6 R. J'ai obtenu ces informations en 1980 parce que les personnels
7 soignants de l'hôpital ont été invités à se rendre dans le
8 complexe de S-21.

9 Q. Je vous remercie.

10 Lorsque vous avez reçu ces informations, qu'est-ce que vous avez
11 ressenti au moment où vous avez appris que votre mari avait été
12 emmené et exécuté à S-21? À l'époque, au moment où vous avez
13 appris la nouvelle?

14 R. Lorsque j'ai appris qu'il avait été tué sous la torture à S-21
15 et qu'il avait subi des tortures... en voyant la gravité des
16 tortures qu'il avait subies, j'étais bouleversée. Je... j'ai perdu
17 connaissance et les gens sont venus me porter secours et, à
18 partir de ce moment-là, je me suis dit que je devais m'accrocher,
19 m'accrocher à la vie. Je devais me battre et je n'avais plus de
20 mari pour m'aider.

21 [15.32.01]

22 Et j'avais beaucoup... j'ai ressenti beaucoup de compassion envers
23 mon mari, mon mari qui a été torturé, qui a été emprisonné et
24 torturé, qui a dû passer aux aveux et ces aveux ont été obtenus
25 sous la torture.

88

1 Je ne peux pas me... retourner au musée de Tuol Sleng car ces
2 souvenirs me hantent. Ils me rendent malade.
3 En tant que veuve, après la disparition de mon mari, il ne me
4 restait pas grand-chose dans la vie pour m'accrocher à la vie et
5 continuer mais il me restait mes enfants et je devais les élever.
6 Mais, élever des enfants sans la présence d'un mari à ses côtés
7 ce n'est pas quelque chose de facile. Je ne peux m'arrêter de
8 penser qu'au moment où j'ai vu ce que j'ai vu à S-21, lorsque
9 j'ai appris la mort de mon mari, à chaque fois que je me rappelle
10 de cet événement, les larmes me montent aux yeux et je dois
11 prendre des médicaments pour regagner le calme.
12 Me KONG PISEY:
13 Monsieur le Président, pourrait-on projeter la photographie du
14 mari de la partie civile?
15 M. LE PRÉSIDENT:
16 Je demande à l'huissier de bien vouloir installer la photographie
17 de manière à ce que nous puissions la voir grâce aux projecteurs.
18 (La photographie est affichée à l'écran)
19 [15.34.44]
20 Me KONG PISEY:
21 Q. Madame Chhin Navy, pouvez-vous reconnaître la personne sur
22 cette photo?
23 Mme CHHIN NAVY:
24 R. C'est mon mari.
25 Si vous regardez son regard, regardez ses sourcils, on peut voir

89

1 qu'il porte des traces de torture. Son visage est déformé par
2 rapport aux photos précédentes qui ont été prises avant... qui
3 avaient été prises avant.

4 Q. D'où tenez-vous cette photographie?

5 R. Je l'ai obtenue de la prison de Tuol Sleng, connue également
6 sous le nom de centre S-21. J'ai également obtenu la liste, la
7 liste des prisonniers, les prisonniers entrants et les
8 prisonniers sortants. Et ma collègue qui travaille elle aussi à
9 l'hôpital allait faire des travaux de recherches pour obtenir ces
10 informations.

11 Me KONG PISEY:

12 Je souhaiterais, avec votre permission, qu'on affiche le document
13 00806040.

14 [15.36.20]

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Je demande à ce que le document figurant à la cote 00806040 soit
17 affiché à l'écran.

18 Me KONG PISEY:

19 Je vous remercie.

20 Q. Ce document correspond à une liste de victimes détenues à
21 S-21. Nous avons obtenu ce document de DC-Cam. Si nous regardons
22 à partir du haut de la page à la ligne 15, Madame Chhin Navy,
23 pouvez-vous lire cette écriture? Pouvez-vous nous dire si vous
24 connaissez le nom de cette personne?

25 Mme CHHIN NAVY:

90

1 R. Il s'agit bien du nom de mon mari, à savoir Tea Havtek, qui a
2 été détenu et qui venait du secteur 25. J'arrive toujours à lire
3 cette ligne, à savoir il s'agissait de l'entrée de mon mari le 22
4 février 1976 à S-21.

5 Me KONG PISEY:

6 Je vous remercie.

7 Monsieur le Président, pouvez-vous demander à l'unité

8 audiovisuelle de bien vouloir enlever de l'écran ce document?

9 Q. Je vais vous demander à présent de répondre brièvement à cette
10 question. Pouvez-vous parler à la Cour de votre vie en tant que
11 veuve en l'absence de votre mari? Pouvez-vous nous parler de la
12 difficulté de votre existence étant donné ces circonstances?

13 [15.39.00]

14 Mme CHHIN NAVY:

15 R. En tant que veuve dont le mari a été éliminé, je maintiens
16 cette position. C'est-à-dire que j'ai dû quitter mon village
17 natal. J'ai dû faire preuve de force pour élever mes enfants pour
18 qu'ils deviennent des personnes bonnes, et j'ai fait du mieux que
19 je pouvais de manière à ce qu'ils puissent vivre et s'établir.

20 J'ai dû commencer de zéro avec mes mains nues et j'étais très
21 inquiète, d'une part, à arriver à élever mes enfants. Une autre
22 source d'inquiétude pour moi c'était la peur que mes enfants
23 meurent, faute de ne pas arriver à les nourrir.

24 Je suis allée avec d'autres personnes chercher des munitions,
25 poudre à base de DDT, pour que je puisse vendre ces produits à

91

1 des acheteurs. À l'époque, il n'y avait pas encore de monnaie
2 dans le pays et on utilisait la devise vietnamienne. Il n'y avait
3 pas de casseroles. Il n'y avait pas d'assiettes. On vivait avec
4 très peu de choses.

5 Il ne nous restait rien et j'ai dû travailler dans différents
6 endroits, aller chercher tout ce que je pouvais, n'importe quoi
7 pour pouvoir vendre cela à des gens qui pouvaient acheter,
8 échanger ce que je pouvais trouver contre de l'argent et j'ai dû
9 m'accrocher à la vie. J'ai dû me battre de manière à ce que mes
10 enfants puissent devenir des personnes bonnes et des personnes
11 pouvant être employées dans les ministères, devenir
12 fonctionnaires.

13 Q. Je souhaiterais vous poser une question, si je peux vous
14 inviter simplement à me proposer une réponse brève.

15 [15.42.08]

16 Vous êtes-vous rendue dans un hôpital où avez-vous consulté un
17 psychiatre s'agissant de votre état mental?

18 R. Oui, effectivement.

19 Q. Pourquoi êtes-vous allée voir un médecin?

20 R. Je suis allée consulter auprès d'un psychiatre parce qu'avant
21 ces audiences, on m'a dit qu'il existait des psychiatres à
22 l'organisation TPO qui pourraient me porter secours et je les ai
23 contactés et je leur ai rendu visite.

24 Me KONG PISEY:

25 Je vous remercie, Madame Chhin Navy.

92

1 Il me reste une question à poser. Je souhaiterais poser une
2 question à l'accusé cette fois-ci.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Vous pouvez poser votre question à l'accusé et nous demandons à
5 présent à l'accusé de bien écouter votre question, question qui
6 sera posée par le co-avocat de la partie civile. Et nous
7 rappelons à l'accusé qu'il a le droit de garder le silence s'il
8 ne souhaite pas répondre à la question posée.

9 [15.43.46]

10 Me KONG PISEY:

11 Je vous remercie.

12 Après consultation avec Madame Chinn Navy, elle souhaitait poser
13 une question pour savoir si elle savait... qu'est-ce qu'elle
14 savait de l'arrestation... si l'accusé connaissait ce qui s'était
15 passé avec le mari de la partie civile, si l'accusé à d'autres
16 informations et s'il a été torturé.

17 L'ACCUSÉ:

18 J'ai cru comprendre qu'il y avait deux questions. Je commencerai
19 par la première.

20 Je ne me souviens pas de l'arrestation de Tea Havtek, que ce soit
21 à l'époque où j'étais directeur ou à l'époque où j'étais
22 directeur adjoint de S-21.

23 Cependant, la constitution des parties civiles de Madame Chhin
24 Navy est la troisième avec Chum Mey et Bou Meng... elle est venue
25 en troisième lieu après celles de Chum Mey et Bou Meng. Je les ai

93

1 comparées, je connaissais Bou Meng et Chum Mey. J'ai aussi
2 examiné à ce moment-là, le dossier Chhin Navy et j'ai revu la
3 liste de prisonniers. Et j'ai pu voir que Monsieur Tea Havtek
4 avait effectivement été arrêté et envoyé à S-21 et, par la suite,
5 exécuté. Je ne le nie donc pas, il y a des documents qui le
6 prouvent.

7 Après avoir examiné le dossier présenté par Madame Chhin Navy, il
8 apparaît clairement que Tea Havtek travaillait comme chef adjoint
9 de l'aviation civile. Et j'ai alors compris que Madame Chhin Navy
10 était bien l'épouse de Monsieur Tea Havtek. Donc, je conclus que
11 Tea Havtek a bien été détenu à S-21 mais je ne sais absolument
12 pas s'il était là quand j'étais directeur de S-21. Je n'ai pas le
13 souvenir de l'avoir vu.

14 [15.47.26]

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Je voudrais maintenant donner la parole aux co-procureurs pour
17 qu'ils posent des questions éventuellement à la partie civile.

18 Je rappelle aux co-procureurs que la partie civile n'est pas un
19 témoin et qu'il convient de poser les questions en conséquence.

20 INTERROGATOIRE

21 PAR M. SENG BUNKHEANG:

22 Merci, Monsieur le Président. Bon après-midi Madame Chhin Navy.

23 Q. Est-ce que vous avez jamais parlé à vos enfants du décès de
24 Monsieur Tea Havtek et quelle a été ou quelle serait leur
25 réaction?

94

1 Mme CHHIN NAVY:

2 R. J'ai retrouvé la photo de mon mari et la liste de prisonniers
3 à Tuol Sleng, et j'ai dit le résultat de mes recherches à mes
4 enfants qui se sont mis à pleurer et ne pouvaient s'arrêter de
5 pleurer. Leur chagrin s'explique par le fait qu'ils ont appris
6 ainsi la mort de leur père et qu'ils ont compris que plus jamais
7 ils n'auraient quelqu'un qu'ils pourraient appeler papa. Et que
8 jamais personne ne les emmènerait à l'aéroport ou travailler,
9 leur père jadis.

10 [15.49.41]

11 Moi-même j'ai dû travailler dur pour élever mes enfants et les
12 faire entrer au ministère. Alors quel est le résultat de tout
13 cela si leur père est mort. Et ma fille cadette a fait d'autres
14 recherches pour compléter les informations obtenues concernant
15 mon mari. Moi-même j'étais occupée et je n'avais pas le temps de
16 continuer ces recherches.

17 Q. Merci. Est-ce que vos enfants éprouvent toujours cette émotion
18 aujourd'hui?

19 R. Chacun de mes enfants a réagi, mais au travail ils font preuve
20 de discipline. Ce matin, mon fils est parti en province, à Siem
21 Reap en mission - mission qui lui a été donnée par le Ministère
22 de la santé pour l'hôpital; c'est donc quelqu'un d'occupé.

23 Ma fille s'est mariée à un Américain, un Américain qui a fait sa
24 demande de mariage chez moi, et elle est aussi occupée.

25 M. SENG BUNKHEANG:

95

1 Merci, Madame Chhin Navy.

2 Monsieur le Président je n'ai pas d'autres questions que je
3 souhaiterais poser à la partie civile.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 La Défense a la parole maintenant. Est-ce que vous souhaitez
6 poser des questions à la partie civile?

7 Me ROUX:

8 Merci, Monsieur le Président. Merci Madame pour votre
9 déclaration.

10 La Défense n'a pas de questions à poser. Je vous remercie.

11 [15.52.26]

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Nous donnons maintenant la parole à l'accusé, pour qu'il fasse
14 éventuellement des observations concernant la teneur de la
15 déposition de la partie civile.

16 L'ACCUSÉ:

17 Monsieur le Président, je n'ai rien d'autre à dire à ce stade,
18 merci.

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Madame Chhin Navy, votre déposition en tant que partie civile
21 arrive ainsi à son terme. Vous pouvez prendre place sur un des
22 sièges réservés aux parties civiles ou rentrer chez vous si vous
23 le souhaitez.

24 Je demande maintenant à l'huissier de faire venir à la barre,

25 Monsieur Touch Monin.

96

- 1 (La partie civile est amenée à la barre)
- 2 INTERROGATOIRE
- 3 PAR M. LE PRÉSIDENT:
- 4 Q. Est-ce que vous vous appelez bien Touch Monin?
- 5 M. TOUCH MONIN:
- 6 R. Oui, Monsieur le Président, je m'appelle bien Touch Monin.
- 7 Q. Quel âge avez-vous?
- 8 R. J'ai 54 ans.
- 9 Q. Où êtes-vous né?
- 10 [15.55.39]
- 11 R. Je suis né dans la commune de Prek Koy, village de Prek Koy,
12 district de Kang Meas, province de Kampong Cham. Sous l'ancien
13 régime, Prek Koy s'appelait Sva Kaong.
- 14 Q. Où vivez-vous actuellement et quelle est votre profession?
- 15 R. J'habite à Veary Lech, commune de Svay Teap, quartier de
16 Chamkar Leu, province de Kampong Cham. Je suis enseignant à
17 l'école Hun Sen.
- 18 Q. Quel est le nom de votre père?
- 19 R. Touch My et ma mère s'appelait Mao Khon. Elle est décédée.
- 20 Q. Combien avez-vous de frères et sœurs et quels sont leurs noms?
- 21 R. J'ai six frères et sœurs, Touch Symorn, Touch Bunthan, Touch
22 Sokhan, Touch Mony, Touch Monin - c'est moi-même - et ensuite
23 Touch Sokhoeun et Touch Sokhom.
- 24 Q. Monsieur Touch Monin, est-ce que Thou Mean, Thou Saren,
25 Proeun, Mao Bunthan et Chea Khan étaient parents à vous ou

97

1 pouvez-vous nous dire quel est le lien de parenté que vous avez
2 avec ces différentes personnes?

3 [15.58.12]

4 R. Tous ces noms sont ceux de parents à moi. Thou Mean était un
5 oncle. Proeun était un neveu par alliance. Thou Saren était aussi
6 un neveu. Tous sont des parents. Chea Khan était un cousin.
7 C'était le dernier fils, le fils cadet de ma tante. Ils étaient
8 six, Chea Phai, Chea Lai, Chea Phat, lui-même, Chea Khan. Chea
9 Khan était un cousin proche parce que sa mère était la sœur de
10 Mao Em.

11 Q. Et Mao Bun Than, de qui s'agit-il?

12 R. Mao Bun Than était un cousin du côté maternel. Son père était
13 un parent de ma mère et j'ai une sœur qui s'appelait aussi Bun
14 Than.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 La parole est maintenant à l'avocat de la partie civile afin
17 qu'il nous présente rapidement l'intéressé, son identité, les
18 circonstances qui font qu'il s'est constitué partie civile et les
19 liens, ainsi que le préjudice allégué par la partie civile en
20 rapport avec les faits reprochés à l'accusé, Kaing Guek Eav dit
21 Duch, pour la période 75 à 79, en rapport avec ce qui s'est passé
22 à S-21.

23 Nous vous demandons aussi de dire quels sont les éléments de
24 preuve que vous avez en rapport avec le dossier de votre client.

25 Me HONG KIMSUON:

98

1 Merci, Monsieur le Président, Messieurs les Juges. Je m'appelle
2 Hong Kimsuon. Je suis avocat des parties civiles et c'est moi qui
3 représente Monsieur Touch Monin.
4 [16.01.25]
5 Monsieur Touch Monin est un Cambodgien. Sa carte d'identité porte
6 le numéro 060172611, document ERN 00211332. Autre document,
7 D25/14/1, sa carte d'identité porte la cote D25/14/1. Nous avons
8 aussi le document ERN en khmer 00211321, formulaire de
9 renseignements sur la victime.
10 Le cousin, ce Chea Khan, sexe masculin, a été arrêté le 2 janvier
11 1977 et Chea Khan figure dans les listes de prisonniers de S-21.
12 Cette liste porte le numéro ERN suivant en khmer, 00161084. En
13 langue khmère, on retrouve les renseignements suivants: 35 ans,
14 ingénieur de sexe masculin, arrêté le 2 janvier 77.
15 Nous avons aussi le document 00161073 qui est un document émanant
16 de DC-Cam. Autre document, 00161356, où l'on trouve le nom de
17 Chea Khan, toujours ingénieur en provenance de Russie.
18 Autre document, toujours une liste de prisonniers, 00171449 en
19 position 676, on retrouve le nom de Chea Khan), ingénieur
20 provenant de l'Union soviétique, puis nous avons encore une liste
21 de prisonniers exécutés à S-21, où figure un point
22 d'interrogation.
23 Nous avons encore un document qui concerne les aveux de Chea
24 Khan. Ce document a été authentifié par DC-Cam, en khmer document
25 00239024 et en anglais 00211333. Ce document est le document

99

1 D25/14/2 qui concerne... qui est extrait de la base de données
2 biographiques de DC-Cam.
3 Il y a un document que je n'ai pas retrouvé dans le dossier. Je
4 suis, par conséquent, allé au musée du génocide. J'ai demandé à
5 voir ce document en date de 99; et ce document, je l'ai remis ce
6 matin. Il s'agit donc d'un document authentifié qui est
7 actuellement conservé au musée du génocide qui contient les aveux
8 de Chea Khan.
9 [16.06.51]
10 J'ai, en outre, obtenu tout récemment une photo de Chea Khan.
11 C'est une photo qui a été prise avant 1975 et qui a été
12 communiquée par un parent de Touch Monin. Je voudrais demander
13 plus tard à l'accusé s'il connaît cette personne. Il s'agit ici
14 d'un document manuscrit.
15 Et si vous voulez bien, Monsieur le Président, j'aimerais
16 demander à l'accusé qu'il nous dise qui était l'interrogateur. Le
17 nom qui est inscrit est Hor. Et ici, on trouve des informations
18 qui concernent le départ en Russie de 65 et on trouve le nom de
19 Kaing Guek Eav. J'aimerais que cette information soit vérifiée.
20 Alors, Touch Monin et la victime sont apparentés. En effet, du
21 côté maternel le surnom porté par Chea Khan est Mao Em. Les
22 parents de Chea Khan étaient cousins des parents de Touch Monin.
23 La partie civile est donc cousin de la victime et la partie
24 civile s'est constituée parce que les parents proches de la
25 victime sont tous morts sous le régime khmer rouge et aujourd'hui

100

1 Touch Monin agit au nom de ces parents décédés pour défendre la
2 mémoire de Chea Khan.

3 Je voudrais aussi demander au président de permettre à mon client
4 de décrire les événements qui ont eu lieu sous le régime khmer
5 rouge ainsi que les recherches qu'il a faites pour retrouver des
6 renseignements concernant le décès de son cousin à S-21.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Monsieur Touch Monin, nous voudrions maintenant vous entendre.
9 Veuillez nous dire quels sont les événements que vous avez à
10 relater, le préjudice que vous avez subi à la suite du régime des
11 khmers rouges et ce, en rapport avec les faits reprochés à
12 l'accusé et la création du fonctionnement de S-21 entre le 7
13 avril 1975 et le 6 janvier 1979. Nous voudrions savoir quel est
14 le dommage matériel et physique subi par vous ainsi que l'impact
15 sur vous-même de ces événements jusqu'à ce jour.

16 [16.10.27]

17 Monsieur Touch Monin, vous avez la parole.

18 M. TOUCH MONIN:

19 Merci, Monsieur le Président.

20 Je voudrais commencer par le début et vous relater l'histoire de
21 ma famille et de mon cousin Chea Khan. Il s'agit là du cinquième
22 enfant de ma tante Mao Em. Mao Em était elle-même une sœur de ma
23 mère. Ma mère avait cinq frères et sœurs : Mao Em, Mao Im, Mao Un
24 et Mao Hun, puis venait ma mère, Mao Khon, qui était la cadette
25 de la famille.

101

1 Avant 1970, mes parents étaient des aviculteurs. Ma mère était la
2 plus pauvre de sa famille. Avant 70... en 70, après le 18 mars -
3 le coup d'État -, la famille de ma tante, Chea Bou et Mao Em, ont
4 eu plusieurs enfants qui habitaient à Phnom Penh, sauf Chea Phan
5 qui était paysan.
6 À la suite de coup d'État, par conséquent, ma famille s'est
7 concertée et a consulté la sœur aînée. Craignant que la guerre
8 n'éclate après le renversement du prince et craignant les
9 bombardements, ma mère s'est laissé convaincre de venir habiter à
10 Phnom Penh. À Phnom Penh elle habitait avec sa sœur aînée Chea
11 Lai... ma sœur aînée, Chea Lai. Et à Phnom Penh... départ de Chea
12 Lai... et Thou Rin qui était un fonctionnaire, se sont occupés de
13 l'ensemble des membres de la famille.
14 [16.13.00]
15 Moi-même, je faisais partie de cette famille avec un frère et une
16 sœur plus jeunes. Quant à mes frères et sœurs aînés, ils sont
17 partis travailler dans une usine. Ma sœur plus jeune, par la
18 suite, Touch Sokhoeun, a sacrifié ses études et est aussi allée
19 travailler à l'usine sous le régime de Lon Nol et ce, pour
20 trouver suffisamment d'argent pour nous nourrir.
21 À cette époque, ma mère a aussi dû se faire opérer. Cette
22 année-là, les conditions de vie se détérioraient et Chea Lai a
23 essayé très dur de nous nourrir et de s'occuper de nous, car mes
24 parents étaient déjà vieux et ne pouvaient pas faire grand-chose.
25 À l'époque, moi, je m'occupais surtout d'étudier. J'étais au

102

1 collègue de Boeung Kak. Chaque jour je consacrais mon temps à
2 étudier et j'essayais, avec mes frères et sœurs, de les aider
3 pour leurs devoirs. Comme mes cousins, on s'occupait de moi pour
4 que nous puissions faire nos études.
5 À l'époque, mon cousin avait un frère ou une sœur plus jeune, Mao
6 Im qui a épousé Thou Sok.
7 Dans ma famille en général, les cousins se mariaient entre eux.
8 Après le 17 avril 75, je suis parti avec lui, Phnom Penh est
9 tombé, j'étais très inquiet car mes frères et sœurs vivaient
10 ailleurs, en particulier Thou Ream. Or, Thou Ream m'avait
11 beaucoup aidé et les parents de Thou Ream vivaient ensemble à la...
12 avec Chea Lai et Thou Rin.
13 Ensuite, lorsque nous avons quitté Phnom Penh, après l'arrivée
14 des soldats de Pol Pot en tenue noire qui étaient des
15 adolescents, ils nous ont dit de partir de Phnom Penh pendant
16 trois jours. Et nous étions inquiets, nous ne savions pas quoi
17 faire et parce que les familles étaient... vivaient séparément.
18 [16.16.23]
19 Le lendemain, on nous a répété l'ordre et nous nous sommes réunis
20 et nous avons décidé que nous devions partir. Si nous ne partions
21 pas, nous risquions de subir des sanctions. Et nous sommes partis
22 du quartier numéro 2, de Tuol Kork, nous sommes passé par Tuol
23 Sangkè; au kilomètre numéro 6, nous sommes arrivés.
24 C'est le moment où j'ai regretté de ne pas avoir emporté plus
25 d'affaires personnelles, je ne portais avec moi que des livres,

103

1 parce que je pensais qu'on serait retourné à Phnom Penh quelques
2 jours plus tard. Et j'avais avec moi une caisse de livres et je
3 suis parti avec ma tante et avec ma mère.
4 Lorsque nous sommes arrivés au kilomètre numéro 6, nous avons vu
5 un regroupement de personnes. Il y avait une distribution de riz
6 et je suis allé chercher du riz. Nous avons obtenu 10 kilo de riz
7 pour notre grande famille.
8 Et pendant ce déplacement, ma tante ne portait que de l'argent.
9 Elle avait avec elle ses économies et on lui a conseillé de
10 dépenser tout l'argent qu'elle avait parce que... juste au cas où
11 une... la monnaie viendrait à être abolie. Mais nous ne croyions
12 pas que cela était possible. Et à la pagode où nous sommes
13 arrivés après, elle a réalisé que la monnaie n'avait plus cours
14 et nous étions sans voix mes parents et moi. Parce que nous
15 n'avions plus de moyens de subvenir à nos besoins.
16 Un jour, lors de notre voyage - on était au crépuscule -, nous
17 nous sommes endormis et nous avons trouvé un... nous avons trouvé à
18 coté de nous un cadavre décharné et nous avons dû changer
19 d'endroit. Et je pense que c'était tellement difficile d'avoir
20 réalisé que nous étions sur le point de nous endormir à coté d'un
21 cadavre. Donc, nous sommes allés s'endormir dans un autre
22 endroit.
23 [16.19.04]
24 Ensuite, nous sommes arrivés à la rivière et à l'embarcadère de
25 Prek Kdam. À l'époque l'Angkar disait que il était possible

104

1 d'aller à Battambang et d'autres ont décidés d'aller au... Kampong
2 Chhnang. Et nous avons décidé d'aller dans un village plutôt de
3 ce coté là, parce que nous n'étions jamais allé à Battambang.
4 Et donc, nous avons... nous sommes montés dans un ferry pour
5 traverser la rivière. Et donc, on nous a donné le choix entre ces
6 deux destinations et on a décidé de ne pas aller à Battambang. Et
7 on a demandé à aller à la montagne de Cheung Chnok et on ne nous
8 a pas autorisés car la route avait été bloquée. Et donc, nous
9 avons décidé de contourner la montagne, Chbar Ampeou, un peu
10 avant d'arriver à cet endroit là.

11 Au niveau du cours d'eau de Stoeng Chhveng, nous sommes arrivés
12 en fait, de l'autre coté et nous avons longé le cours d'eau...

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Maître Roux, je vous en prie, vous souhaitez intervenir?

15 Me ROUX:

16 Oui, Monsieur le Président. Pardon d'interrompre, mais est-ce
17 qu'on pourrait demander au témoin, comme vous l'avez fait, de se
18 recentrer sur les faits qui concernent S-21 et le membre de sa
19 famille qu'il a perdu à S-21?

20 Tout ça, sont des moments historiques importants, c'est vrai;
21 mais ce n'est pas l'objet de la partie civile. Si, Monsieur le
22 Président, vous pouviez réinviter la partie civile à revenir à
23 l'objet de sa déposition.

24 Je vous remercie, Monsieur le Président.

25 [16.21.03]

105

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 L'observation du Conseil de la Défense est pertinente.

3 Avant que la Chambre ne redonne la parole à la partie civile, je
4 tiens à préciser que nous devons parler ici... que la partie civile
5 doit parler des faits pertinents à nos débats. S'agissant de la
6 création du fonctionnement de S-21, du 17 avril 1975 jusqu'au 6
7 janvier 79, et des événements qui vous ont amené à vous
8 constituer partie civile dans le cadre de ce procès.

9 Nous vous invitons à vous concentrer sur les faits pertinents aux
10 débats de la Chambre. Nous vous invitons, Monsieur de la partie
11 civile, à vous concentrer sur ces faits.

12 Vous comprenez bien ce que je viens de dire?

13 M. TOUCH MONIN:

14 Oui, Monsieur le Président.

15 Je souhaiterais dire que, si vous souhaitez, Monsieur le
16 Président, que je vous parle de Tuol Sleng, il va falloir que je
17 revienne en arrière.

18 La raison pour laquelle je me suis constitué partie civile est
19 que je souhaite faire ces démarches au nom de mon cousin et au
20 nom de toutes les personnes disparues dans la famille de mon
21 cousin, à quelques exceptions.

22 [16.22.56]

23 Les grands-pères, les grands-mères ont tous été traumatisés. Moi
24 j'ai été découragé... on m'a découragé de ne pas me constituer
25 partie civile. Mais puisque nous sommes ici dans un processus

106

1 démocratique et on parle de justice, c'est la raison pour
2 laquelle je me suis constitué partie civile.
3 Mon intention est de rendre hommage à mon cousin, Chea Khan,
4 alias Chin qui s'est sacrifié, qui a aidé ma famille. Il est allé
5 étudier en Russie en 65; en 75, c'est-à-dire trois mois après la
6 chute de Phnom Penh, il est revenu au Cambodge et ma famille ne
7 savait pas qu'il était revenu. Même ses parents ne le savaient
8 pas et nous étions tous surpris.
9 Lorsque notre famille est revenue à notre village natal, Prek
10 Koy, et Thou Rin, Proeun et quelques autres membres de ma famille
11 ainsi que mon oncle Thou Sok, Thou Ream, Thou Rin, ont tous été
12 exécutés.
13 Permettez-moi de dire qu'ils ont tous été exécutés parce qu'on
14 les a emmenés pour qu'ils soient rééduqués. Mais les gens
15 chuchotaient en disant que... les gens de la base nous disaient
16 qu'ils avaient trouvé la mort. Ils nous ont dit que nous, notre
17 famille, nous faisons partie de la bourgeoisie, bourgeoisie
18 citadine, et que l'on n'allait pas nous pardonner cela.
19 Et quelques mois plus tard, mes oncles et parents ont été évacués
20 vers le Kampong Siem, vers le Kampong Trean, tout d'abord à la
21 pagode et ensuite ils ont reparti. Mon oncle était parti dans le
22 village de Ok Pèn et les autres membres de ma famille ont été
23 placés dans un autre village. Et je suis resté là, à partir de
24 fin 75 jusqu'en 76.
25 Et d'après ce qu'on m'a raconté, lorsque mon cousin est arrivé au

107

1 village de Prek Koy, lorsqu'il a appris que certains membres de
2 sa famille avaient été déplacés, il est allé les chercher. Et il
3 est allé voir ce qu'il en était dans le district de Chamkar Leu,
4 Kampong Siem.

5 Et mon oncle m'a dit où pouvait-on aller? À Chamkar Leu? À Pramot
6 Dei dans le district de Svay Teap, Ngoeb lui a demandé d'y
7 rester. Et mon cousin a décidé de rester à Svay Teap, dans ce
8 district.

9 [16.26.22]

10 Nous étions tous séparés les uns des autres; nous, les membres
11 d'une même famille. Et on lui a demandé de vivre au centre
12 médical de Ta Prok, puis on lui a demandé de vivre à Chamkar Leu.
13 Et à ce moment-là, il travaillait à l'écluse. C'était un
14 architecte spécialisé dans l'écoulement des eaux dans les travaux
15 d'irrigation, de canaux et il concevait des écluses. Il est allé
16 à Kampong Thma pour construire le barrage et vers la fin de 76...
17 c'est la raison pour laquelle nous avons perdu le contact avec
18 lui. Nous ne savions pas quel avait été son sort. Nous ne savions
19 qu'il avait été emmené pour être rééduqué.

20 Après les événements de 79, après la chute de Phnom Penh, je me
21 suis rendu à Tuol Sleng. Au début, j'ai vu une cellule
22 individuelle avec un mur de cloisonnement, un mur en brique, où
23 était emprisonné l'ancien premier ministre Hu Nim. Et je me suis
24 rendu à Tuol Sleng. J'ai vu des traces de sang, j'ai senti la
25 puanteur du sang; j'ai vu les instruments de torture.

108

1 Et ce n'est que plus tard, avant les années 90, j'ai trouvé un
2 livre, un livre intitulé "Liste des traîtres". Et dans ce livre,
3 à Chamkar Leu, le nom de Chea Khan était mentionné. Et c'était là
4 un ingénieur qui avait séjourné en Russie. Et j'étais sûr à 90%
5 qu'il s'agissait là de mon cousin.

6 [16.28.38]

7 Et ce n'est que plus tard que j'ai reçu un document, après que
8 Chea Lai, ma sœur cadette, la grande sœur de Chea Khan, était
9 malade. Elle a déménagé de Chamkar Leu dans une école, puis à
10 Siem Reap. Et j'ai reçu ce livre d'un autre parent, Thou Ream,
11 qui m'a donné ce livre. Et nous avons étudié ce livre. Nous en
12 avons parlé. Et nous essayions de savoir si nous devions nous
13 constituer partie civile à la suite des informations contenues
14 dans ce livre.

15 Et nous avons "entendu" de savoir si nous pouvions obtenir plus
16 d'information concernant les constitutions de parties civiles
17 devant ce Tribunal, car nous avons suffisamment d'éléments de
18 preuve pour soutenir notre constitution de partie civile. Et
19 lorsque nous avons contacté l'organisation ADHOC, on nous a
20 assuré qu'avec ces documents-là, nous étions en mesure de nous
21 constituer partie civile.

22 J'étais attristé de la perte de mon frère Chea Khan qui était
23 ingénieur; qui était revenu de Russie; qui a été torturé et qui a
24 péri sous le régime.

25 Et j'aimerais mettre un terme à ma déposition Monsieur le

109

1 Président.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Nous souhaitons à présent donner la parole au co-avocat du groupe
4 de partie civile numéro 4 et l'inviter à poser des questions
5 complémentaires à la partie civile pour éclairer son témoignage;
6 pour soutenir la demande de réparation de la partie civile; s'il
7 le souhaite.

8 Me HONG KIMSUON:

9 Je vous remercie Monsieur le Président.

10 [16.30.55]

11 Madame et Messieurs les Juges, puisqu'il est déjà 4 h 30,
12 pensez-vous que la déposition de Monsieur Touch Monin devrait
13 être reportée à demain ou devrions-nous continuer les débats?

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Souhaitez-vous poser beaucoup de questions? Car, si on ne peut
16 pas aller plus loin avec vos questions, la Chambre souhaite
17 arrêter les débats à 17 heures. Selon nos calculs, nous avons
18 prévu une réunion d'une heure, d'une heure et demie cette
19 après-midi. Cependant, nous n'avons pas réussi à respecter ce
20 calendrier.

21 Donc, pouvez-vous dire à la Cour si oui ou non, vous avez
22 beaucoup de questions à poser à la partie civile de manière à ce
23 que nous puissions ajourner l'audience dès maintenant?

24 Si tel n'est pas le cas, nous allons pouvoir mettre un terme à la
25 déposition de la partie civile d'ici 17 heures. Ce serait bien si

110

1 nous pouvions arriver à terminer d'ici 17 heures. Car, demain,
2 des experts vont déposer. De toute façon, nous tenons à signaler
3 que nous respectons la position de la partie civile.

4 Me HONG KIMSUON:

5 Monsieur le Président, je vous remercie.

6 Je vais m'assurer d'être bref et je me conterai de poser que cinq
7 questions à la partie civile.

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Je vous en prie.

10 [16.33.9]

11 INTERROGATOIRE

12 PAR Me HONG KIMSUON:

13 Q. Monsieur Touch Monin, la Chambre a déjà entendu votre récit.

14 Nous souhaitons obtenir de votre part un éclairage. Nous avons
15 tenu la photo de Chea Khan.

16 Où avez-vous obtenu cette photographie? Et de quelle manière? Et
17 comment avez-vous pu établir le fait qu'il s'agit bien là de la
18 photographie représentant Chea Khan?

19 M. TOUCH MONIN:

20 R. C'était en 79 qu'on a pu voir cette photographie, car sa tante
21 a montré cette photo car les gens... certaines personnes, disaient
22 que Chea Khan était peut-être mort et d'autres disaient qu'il
23 était peut-être vivant. Et donc, c'est la raison pour laquelle la
24 tante montrait cette photo de manière à ce qu'on puisse obtenir
25 plus d'information sur ce qu'était devenu Chea Khan.

111

1 Et nous avons commencé à essayer de savoir où se trouvait Chea
2 Khan. Et Chea Lai était, en fait, la tante qui montrait cette
3 photo. Elle est décédée mais je me rappelle avoir vu cette photo.
4 C'est la raison pour laquelle, plus tard, nous avons réussi à
5 retrouver cette photo après l'avoir cherchée.

6 Me HONG KIMSUON:

7 Avec votre permission, Monsieur le Président, est-ce qu'on peut
8 afficher à l'aide du projecteur cette photo?

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Nous demandons à l'huissier de bien vouloir afficher cette photo
11 à l'écran.

12 Me HONG KIMSUON:

13 Je vous remercie, Monsieur le Président.

14 [16.35.52]

15 Puis-je demander à l'accusé s'il reconnaît la personne sur cette
16 photo?

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Monsieur l'Accusé, pouvez-vous répondre à cette question si vous
19 le souhaitez?

20 L'ACCUSÉ:

21 J'ai dit que Chea Khan c'était un de mes amis et, bien sûr, je le
22 connais très bien. C'est tout.

23 Me HONG KIMSUON:

24 Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions à poser puisque
25 c'est déjà clair.

112

1 Q. Je voulais demander à mon client car je... je voudrais poser une
2 question à mon client parce que vous avez déjà... vous êtes déjà
3 constitué partie civile suite à ce qui s'est passé avec votre
4 cousin Chea Khan. Souhaitez-vous demander en votre propre nom
5 réparation ou bien souhaitez-vous confier cette question aux
6 co-avocats qui vous représentent?

7 M. TOUCH MONIN:

8 R. Pour ce qui est des réparations des parties civiles, je
9 souhaiterais m'en remettre à mon avocat pour qu'il puisse agir en
10 mon nom.

11 Me HONG KIMSUON:

12 Je m'excuse, Monsieur le Président. J'ai dit que c'était ma
13 dernière question. Cependant, il me reste une autre question
14 finale.

15 [16.37.43]

16 En 65, vous avez accompagné Chea Khan, alias Chin, lors de son
17 départ pour la Russie. Est-ce que l'accusé était présent lors de
18 son départ?

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Vous pouvez répondre à cette question.

21 L'ACCUSÉ:

22 Je ne veux pas me rappeler de ces événements mais je voulais
23 répéter que j'étais là lors de son départ pour la Russie.

24 Me HONG KIMSUON:

25 Je tiens à remercier Monsieur l'Accusé, ainsi que Monsieur Touch

113

1 Monin pour sa déposition.

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Nous donnons à présent la parole aux co-procureurs s'ils

4 souhaitent poser des questions à Monsieur Touch Monin.

5 M. SENG BUNKHEANG:

6 Je vous remercie, Monsieur le Président.

7 Les co-procureurs n'ont pas de questions à poser à la partie

8 civile.

9 [16.38.52]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Nous donnons à présent la possibilité aux conseils de la Défense

12 de poser des questions à la partie civile s'ils le souhaitent.

13 Me KAR SAVUTH:

14 Je vous remercie, Monsieur le Président.

15 Les conseils de la Défense n'ont pas de questions à poser à la

16 partie civile.

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Nous donnons à présent la possibilité à l'accusé de faire ses

19 observations s'agissant de la déposition de Monsieur Touch Monin.

20 L'ACCUSÉ:

21 Monsieur le Président, je n'ai pas d'observations en particulier

22 à faire s'agissant de Chea Khan.

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Monsieur Touch Monin, nous arrivons au terme de votre déposition

25 et, en tant que partie civile, vous avez le droit d'assister au

114

1 débat ou vous pouvez choisir de regagner vos foyers si vous le
2 souhaitez.

3 Je remarque que vous souhaitez poser une question.

4 M. TOUCH MONIN:

5 Je souhaiterais poser une dernière question. Je souhaitais juste
6 poser une question à l'accusé. La question est la suivante.

7 [16.40.45]

8 Lorsque mon frère a été détenu à S-21, a-t-il été exécuté à S-21
9 ou à Choeung Ek? Jusqu'à présent nous n'avons pas obtenu de
10 renseignements à ce sujet quant à l'endroit où il a été exécuté,
11 si vous pouviez nous donner ces informations.

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 L'accusé peut, s'il le souhaite, répondre à cette question.

14 L'ACCUSÉ:

15 Monsieur le Président, je ne peux pas répondre de manière brève à
16 cette question car je n'étais pas en contact étroit avec ce type
17 de tâche. D'après ce que je peux deviner, je dirais qu'à plus de
18 50%, il est vraisemblable de Chea Khan été exécuté à Choeung Ek.
19 Cependant, je ne nie pas qu'il aurait pu être exécuté... qu'il
20 n'a pas pu être exécuté à la prison de S-21.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Notre audience touche à sa fin et il en va de même pour la
23 déposition de Monsieur Touch Monin. Nous reprendrons l'audience
24 demain matin à partir de 9 heures.

25 Demain, nous entendrons le témoignage de l'expert et ce, selon

115

1 notre programme.

2 Je prie le responsable de la sécurité de l'accusé de ramener ce
3 dernier au centre de détention et de la ramener dans ce prétoire
4 d'ici 9 heures demain matin.

5 L'audience est levée.

6 (Levée de l'audience: 16 h 42)

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25